

MANDATURE 2020 – 2026

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT TENUE LE MARDI 30 MARS 2021 – 18H00 EN VISIOCONFÉRENCE

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 18 h 00.

Prise de parole de Mme Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

“Bonjour à toutes et à tous. Il est 18 h 00. Nous sommes suffisamment connectés pour démarrer cette séance du conseil d'arrondissement du 12^{ème} arrondissement de Paris. Je vous rappelle, s'il en était besoin, que nos échanges sont diffusés en direct sur le site de la mairie et ses comptes sur les réseaux sociaux. Comme les fois précédentes, je me permets de rappeler ces quelques éléments à la bonne application desquels une attention particulière sera portée afin de fluidifier autant que possible notre séance. Les élu-e-s sont invité.e.s à laisser leur caméra activée si cela leur est possible tout au long du conseil. Cette activation est obligatoire lorsqu'ils et elles s'expriment et lorsqu'ils et elles sont appelé.e.s à voter nominativement. À l'inverse, les micros doivent rester fermés, sauf lorsque, bien évidemment, vous vous exprimez. Les débats s'organiseront conformément à notre règlement intérieur en prenant en compte les inscriptions préalablement effectuées et les temps de parole que notre règlement prévoit. Les élu-e-s qui souhaiteraient prendre la parole au cours de la séance sans s'être préalablement inscrits pourront le demander via la fonction Tchat de notre application de visioconférence pour qu'une réponse favorable puisse leur être éventuellement donnée. S'agissant de la mise au vote des délibérations et vœux que nous avons à examiner, nous procéderons en appelant les élu-e-s souhaitant voter contre, puis souhaitant s'abstenir et, enfin, souhaitant ne pas participer au vote à se manifester dans cet ordre, comme nous l'avons fait la fois dernière. Un tableau récapitulatif des résultats de chaque vote sera adressé à l'issue de la séance aux présidentes et présidents de groupes et à la conseillère non inscrite afin que ceux-ci puissent faire part de leurs éventuelles corrections avant demain midi. Nous voterons dans quelques instants la délibération prenant acte de ces modalités particulières.

Mais passons tout de suite à la désignation de la secrétaire de séance du mardi 30 mars 2021. Je vais demander à Anouchka Comushian de faire l'appel, s'il vous plaît.”

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2021-038), 25 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Komitès, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Martial, M. Margain, M. Marque,

Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Était excusée : Mme Mazetier.

Pouvoirs : M. Belghith (pouvoir donné à M. Bouigue), Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), Mme Rocca (pouvoir donné à M. Paris), M. Romero-Michel (pouvoir donné à Mme Taïeb).

Arrivée, à 19 h 54, de Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), après le vote du vœu 122021-011, relatif à la mise en place d'un protocole de maintien des établissements scolaires ouverts pendant la crise sanitaire.

- DÉLIBÉRATION (12-2021-009) : Dématérialisation de la séance du conseil d'arrondissement du mardi 30 mars 2021.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :

“Afin de pouvoir engager réellement nos travaux, je vous propose d'examiner la délibération relative à la dématérialisation de cette séance de notre conseil d'arrondissement. Je suis saisie à ce sujet d'une demande d'intervention de madame Montandon pour le groupe Changer Paris. Je vais lui céder la parole dans quelques minutes, mais je profite de l'occasion pour rappeler quelques éléments de contextes qui expliquent que, pour la deuxième fois consécutive, nous nous retrouvons dans cette configuration particulière. Cela fait plus d'un an que notre pays et Paris se trouvent confrontés à la plus grave crise sanitaire, économique et sociale qu'ils aient à affronter depuis des décennies. Heureusement, la campagne de vaccination progresse, quoique trop lentement et avec de réguliers contretemps, les annonces de coups de frein succédant souvent aux annonces d'accélération. Ainsi, 307 153 premières injections ont pu être effectuées à l'échelle de la capitale à ce jour, grâce notamment à la mise en place de 24 centres dédiés, le 12^{ème} bénéficiant par exemple pour la semaine en cours d'une livraison de 1824 doses par les services de l'état réparties entre les deux centres qui s'y trouvent. Néanmoins, l'épidémie demeure bel et bien là, et elle est même galopante. Entre écoles, collèges et lycées, en prenant secteur public et secteur privé, c'était ce midi 473 classes qui étaient fermées à travers Paris, dont 46 dans le 12^{ème} contre quatre qui nous avaient été signalées hier matin. Cinq crèches de l'arrondissement ont par ailleurs été touchées la semaine passée. Surtout, cette épidémie se transforme pour des familles de plus en plus nombreuses en de véritables drames. À l'échelle nationale, nous en sommes à près de 30 000 personnes aujourd'hui hospitalisées parce que malades du Covid-19, dont presque 5 000 en réanimation. À Paris, elles sont au nombre de 1520, dont 418 dans l'état le plus grave. À l'échelle nationale, près de 100 000 décès en raison du Covid-19 ont été comptabilisés à l'hôpital au rythme actuel d'un crash aérien par jour. Dans notre ville, ce sont 3 619 parisiennes et parisiens qui ont perdu la vie pour cette même raison. Qu'il me soit permis de rendre hommage à ces personnes, à ces victimes, à leurs proches, ainsi qu'aux soignantes et soignants qui, chaque jour, se battent pour sauver des vies. Je veux aussi remercier toutes celles et tous ceux qui continuent à faire vivre notre ville au quotidien, à commencer par nos agentes et agents de la ville, celles et ceux qui sont mobilisés ce soir comme celles et ceux qui, chaque semaine, accueillent le public de l'arrondissement malgré ces circonstances. Je sais que vous me rejoindrez dans le soutien et la reconnaissance que je veux leur adresser. Merci. Madame Montandon, je vous cède la parole.”

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

“Bonjour, madame la maire. C'est monsieur Seingier qui va s'exprimer au nom de notre groupe.”

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

“Mes chers collègues. Tout d'abord, évidemment, nous nous joignons à vous pour soutenir les soignants et toutes les personnes concernées actuellement par la lutte contre le Covid-19. Je m'étais inscrit puisque nous nous étions exprimés contre cette dématérialisation lors du dernier conseil. Nous ne changeons pas notre point de vue qui est qu'au maximum, il faut trouver des solutions pour être en présentiel dans le respect

des gestes barrières. Mais compte tenu des circonstances et, effectivement, de la complexité actuelle pour trouver des dates et s'organiser au mieux, nous allons voter pour cette délibération.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Je vous en remercie. Donc, je mets cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.”

- Nombre de votants 29 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions :00

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-039)

- DÉLIBÉRATION (12-2021-010) : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 12^{ème} arrondissement du mardi 23 février 2021.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

“Le rôle de l'opposition, c'est de tout contrôler, et je viens de m'apercevoir sur le site Internet qu'il y a une grave erreur dans la partie concernant les comptes rendus des conseils d'arrondissement. Si vous allez dans cette partie et que vous cliquez sur le compte rendu concernant le conseil d'arrondissement de septembre, ce n'est pas du tout le bon document qui apparaît. C'est même un document concernant l'affectation de places en crèche. Je tenais à le signaler en profitant du conseil d'arrondissement.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Je vous remercie tout particulièrement pour cette vigilance et cette attention appuyée. Nous prendrons note et corrigerons cette erreur sur le site. Merci infiniment.

Je sou mets ce procès-verbal à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Conformément à notre règlement intérieur, l'ordre du jour appelle l'examen des délibérations ayant fait l'objet d'inscriptions préalables pour prises de parole.”

- Nombre de votants 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....27
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

Personnes présentes à la séance du mardi 23 février 2021 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du 30 mars 2021.

Mme Atlan-Tapiero, M. Belghith (pouvoir donné à M. Bouigue), M. Bouigue, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), M. Grégoire, Mme Havet, Mme Komitès, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Martial, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca (pouvoir donné à M. Paris), M. Romero-Michel (pouvoir donné à Mme Taïeb), M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-040)

- SG 20210019 : Avis sur les projets d'arrêté des communes limitrophes de la ville de Paris instaurant une zone à faibles émissions.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :

“Vous le savez, la ville de Paris porte au cœur de ses ambitions la protection de son environnement et de la santé de ses habitantes et habitants. Or, la pollution atmosphérique, on le sait désormais, est une cause majeure de mortalité pour les Parisiennes et les Parisiens, avec plus de 6 500 décès par an à l'échelle du Grand Paris et plus de 2 500 à l'échelle de notre seule ville. Encore ces chiffres sont-ils régulièrement soupçonnés d'être sous-évalués. De plus, la pollution de l'air se trouve être pointée davantage encore du doigt depuis plusieurs mois en raison de la pandémie que nous affrontons, car plusieurs études montrent qu'elle joue un rôle conséquent dans l'aggravation de l'épidémie. Il nous faut donc agir vite, et plus que jamais. J'ajoute que le 12^{ème} arrondissement se trouve particulièrement intéressé par ces questions à d'autres titres qui s'ajoutent à ce qui précède. D'une part, il est particulièrement exposé à ces problématiques en raison de la présence du périphérique et il accueille d'autre part le plus grand nombre de stations de mesure Airparif sur son territoire à l'échelle des arrondissements. Enfin, en raison de la présence aussi sur son territoire des spécialistes de la santé respiratoire, notamment chez les enfants qui figurent parmi les premières victimes de cette pollution. Cette délibération s'inscrit pleinement dans cette perspective, je suis donc heureuse de pouvoir en discuter. Et pour ce faire, la parole est à madame Valérie Montandon.”

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

“Mes chers collègues, nous nous réjouissons de cette délibération qui répond à un impératif de santé publique. 400 000 personnes respirent toujours un air très pollué sur les territoires de la métropole du Grand Paris. La métropole du Grand Paris, qui s'est emparée du sujet et qui a permis la mise en place d'un processus progressif pour ne pas mettre en difficulté brutalement, mais soulager et permettre l'adhésion du plus grand nombre. Ainsi, la ZFE du Grand Paris s'est construite dans la concertation, le consensus et l'intelligence collective. En effet, dès 2017, la ville de Paris avait décidé de faire cavalier seul en limitant le périmètre à Paris intra-muros, en excluant le périphérique et surtout, chose assez incompréhensible, les bois de Vincennes et de Boulogne. Une démarche brutale et assez nombriliste qui oublie que la pollution, c'est comme le nuage de Tchernobyl, elle ne s'arrête pas aux frontières et, en l'occurrence, pas aux frontières du périphérique. Cette absence de concertation avec les maires des communes riveraines a heureusement pris fin au plus tard en juillet 2019 avec la mise en place d'une zone métropolitaine qui a permis de gommer l'aspect punitif mis en place par la ville qui faisait abstraction du contexte social et faisait peser sur les ménages, notamment les plus modestes, un coût et des contraintes trop fortes. La ZFE métropolitaine regroupe désormais 79 communes, ce qui représente 5,6 millions d'habitants. Preuve que l'union fait la force, les aides gouvernementales pour permettre aux automobilistes à changer de voiture ont été réévaluées grâce à la pression des maires de banlieue qui menaçaient de ne pas signer les arrêtés, que nous allons voter aujourd'hui, si les réévaluations des aides n'étaient pas faites. De nombreuses collectivités ne se sont d'ailleurs pas contentées seulement des aides de l'État, comme la métropole du Grand Paris qui propose aussi jusqu'à 6 000 € d'aide pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion propre en remplacement d'un véhicule diesel immatriculé avant 2011 ou des véhicules essence immatriculés avant 2006 sous condition de ressources. Cette démarche collective a aussi permis la création d'un guichet unique

qui permet aux demandeurs de déposer un seul et même dossier pour la prime à la conversion proposée par l'état et le dispositif qui s'appelle "Métropole Roule Propre!". Vous l'aurez bien compris, nous voterons favorablement cette délibération relative à la zone à faibles émissions métropolitaine construite dans la concertation et l'intelligence collective. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je rappelle le cadre général dans lequel nous nous inscrivons. Je vous confirme qu'il s'agit là d'un point technique, mais essentiel, avec cette délibération. Ainsi, elle vous propose d'accorder un avis favorable au projet d'arrêtés instaurant une zone à faibles émissions dans plusieurs communes limitrophes de la ville qui la saisissent pour avis, comme nous le faisons de manière réciproque. Considérer ensemble ces projets d'arrêtés répond, en effet, à l'exigence de nécessaire cohérence à la fonctionnalité et à la lisibilité de cette fameuse zone ZFE. En effet, le seuil Crit'Air 4 est le même sur l'ensemble des communes, y compris à Paris, pour le boulevard périphérique et les voies incluses dans les bois de Vincennes et de Boulogne qui sont actuellement en seuil Crit'Air 5 et qui devraient donc rejoindre le niveau de restriction déjà appliqué intra-muros depuis juillet 2019. Les horaires d'application des restrictions de circulation sont identiques dans toute la zone et les catégories de véhicules autorisés à déroger sont semblables. C'est donc un pas dans une bonne direction que je vous propose de franchir en votant cette délibération. Madame Montandon, je ne sais pas si vous voulez ajouter autre chose."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Non."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Donc je peux porter cette délibération au vote."

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions00

(DELIB 12-2021-041 AVIS)

- DAC 20210008 : Subventions d'un montant de 920 500 euros, conventions et avenants pour neuf structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

“Je suis heureuse, comme vous, madame la maire, de pouvoir présenter cette délibération qui concerne les arts de la rue. Ce sont des subventions classiques et annuelles. C’est du fonctionnement. Cela concerne deux structures importantes de notre arrondissement pour les arts de la rue. C’est l’association “Progéniture” qui est concernée par une subvention à hauteur de 40 000 €. Ensuite, ce qu’on appelle les 2R2C, c’est-à-dire De Rue et De Cirque, qui est subventionnée à hauteur de 237 050 € pour l’ensemble de ses activités sur le territoire parisien. Le siège est dans le 13^{ème}, mais chaque année, De Rue et De Cirque fait une présence sur notre arrondissement dans ce qu’on appelle le Village du Cirque, donc une quinzaine de jours sur la pelouse de Reuilly. Je vous remercie tous de valider cette délibération et de la voter avec autant d’enthousiasme que moi. Merci beaucoup.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. Dans cette période que nous traversons, les acteurs culturels ont vraiment besoin de nous et de nos rappels. Monsieur Margain, vous avez demandé la parole sur cette délibération. Vous l’avez pour cinq minutes.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Merci, madame la maire. Chers collègues. Dans cette subvention de 920 500 €, vous demandez à l’ensemble des conseillers d’arrondissement de se prononcer sur les associations que vous avez précisées, dont la coopérative De rue et De Cirque. Effectivement, des spectacles nombreux ont lieu sur la pelouse de Reuilly et, bien évidemment, nous serons pour et nous nous réjouissons que le milieu culturel puisse trouver l’appui de la mairie de Paris dans cette période un peu difficile. Sur le projet Art Air, vous avez une subvention de 95 000 € qui reçoit 12 compagnies, dont certaines se produisent régulièrement dans notre arrondissement, et limitrophes, et nous voterons pour. Par contre, sur le Printemps des Rues, je ne conteste pas la qualité de l’association. Je vois que c’est une association qui œuvre principalement dans le 10^{ème}, le 18^{ème} et le 19^{ème}. Nous souhaiterions un vote dissocié, ne participant pas au vote puisque ce sont des associations qui ne relèvent pas de la compétence des conseillers d’arrondissement du 12^{ème} arrondissement. De la même manière, pour les événements du 11^{ème}, nous demandons un vote dissocié, de la même manière que la subvention de 12 500 € pour “Les Petits Oiseaux”, et nous sommes pour le festival de La Coulée Douce, l’association “Progéniture”, pour laquelle vous demandez un vote de 40 000 €, et nous nous réjouissons d’accompagner cette association. Pour les associations “Paris Culture”, qui sont uniquement dans le 20^{ème}, également, nous demandons un vote dissocié. Nous ne participerons pas au vote. Nous ne justifions aucunement que ces associations ne le méritent pas. Nous rappelons que, dans les arrondissements, nous devons demander l’avis des conseillers d’arrondissement pour les projets d’arrondissement. J’ai une question pour finir. J’aurais voulu savoir, pour “La Maison des Jonglages”, j’ai trouvé intéressante l’idée des rues libres, mais je voulais savoir quelles rues seraient concernées dans notre arrondissement. Voilà mon propos et je vous remercie de votre réponse.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Madame Taïeb pour vous répondre en cinq minutes.”

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

“Je vais essayer de faire moins de cinq minutes, en sachant que pour la “Rue des Jonglages”, je n’ai pas de réponse. Ceci dit, pour ce qui concerne les subventions de manière globale, le territoire parisien, c’est un territoire entier et on a des gens du 12^{ème} qui vont aller à la “Rue des Arts” de la rue du 20^{ème}, et inversement. J’espère, en tout cas pour ma part, que les collègues élus des arrondissements que sont le 11^{ème} ou le 20^{ème} n’auront pas la démarche de dire : “Séparons l’ensemble des parisiens.” Cela reste une enveloppe parisienne de l’hôtel de ville. Nous avons un avis consultatif. Excusez-moi, monsieur Margain, avec tout le respect, je trouve cela un peu mesquin comme démarche. Je ne devrais pas dire des mots comme cela, donc je retire, mais je trouve cela assez délicat d’avoir ce type de propos, parce qu’il y a un territoire entier, une solidarité territoriale et, même au niveau culturel, nous ne vérifions pas quand les gens viennent assister à nos événements de rue s’ils sont bien du 12^{ème} arrondissement. Mais en tout état de cause, je pense que le 11^{ème} et le 20^{ème} ne vont pas faire la différence. Pour le reste, on va essayer de savoir quelles sont les rues concernées.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. Effectivement, la culture n’a pas de frontières. Nos frontières administratives sont bien arbitraires et heureusement que nous allons dans d’autres arrondissements, voire au-delà du périphérique, pour pouvoir appuyer certains événements culturels, et il nous tarde d’ailleurs de les retrouver. Je crois que madame Atlan-Tapiero a demandé la parole pour une explication de vote.”

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

“Non, pas du tout. C’est pour que les choses soient claires. Il n’est pas question pour nous de nous opposer à la culture de ne pas considérer qu’elle puisse s’étaler sur tout le territoire. Mais il est extrêmement délicat pour les conseillers d’arrondissement que nous sommes de nous prononcer clairement alors qu’on n’a pas plus d’informations que les quelques lignes jetées dans la délibération sur ce qu’il se passe dans d’autres arrondissements que le nôtre. C’est tout simplement l’objet et le sujet des diverses interventions de monsieur Margain sur ces sujets-là. Je voudrais que ce soit précisé, parce qu’on a toujours un peu tendance à caricaturer chacune de nos positions. Il me paraît vraiment important que vous preniez conscience que nous avons besoin de recul pour juger de la pertinence de telle ou telle structure quand on ne la connaît pas. C’est assez insensé de nous demander d’accepter de donner des subventions à des gens que nous ne connaissons pas, quand bien même la délibération viendrait de la mairie de Paris. Il est arrivé à la mairie de Paris de faire peut-être des erreurs dans l’attribution des subventions, auquel cas on aurait besoin d’être bien plus éclairé que les quelques éléments jetés dans les délibérations. Merci beaucoup.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Votre positionnement de vote pour le groupe Changer Paris?”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“J’attendais que vous nous autorisiez à faire un vote dissocié. J’attendais votre réponse, mais vous n’êtes pas intervenue.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Vous savez bien que les votes dissociés ne sont pas possibles. Vous intervenez à chaque conseil d’arrondissement, à chaque conseil de Paris. On vous a déjà beaucoup répondu sur cette question.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Je n’abandonnerai pas mon combat que je trouve juste. Tant que les combats sont justes, je ne les abandonne pas. Nous voterons pour, car nous sommes très ouverts à la culture, mais je regrette infiniment, et je souhaite que ce soit consigné dans le procès-verbal, que vous refusez les votes dissociés, que vous nous accusez de faire des frontières dans les arrondissements alors que la ville de Paris est découpée en arrondissements, et ce n’est pas moi qui l’ai créée, et que les élus d’arrondissements sont appelés à voter les projets, les budgets des associations de l’arrondissement. C’est même dans le règlement de la ville de Paris. Arrêtez de faire de faux procès. Vous savez très bien que le combat que nous menons est un combat juste. Notre position de vote sera donc pour.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. Ce sera consigné dans le procès-verbal.

Je mets cette délibération aux voix.

Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

La délibération est adoptée à l’unanimité. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants 29 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions00

(DELIB 12-2021-042 AVIS)

- DAE 20210082 : Signature de conventions d'occupation du domaine public - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public.

M. Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

“Très rapidement, il s'agit d'une délibération qui fait suite à l'adoption en 2018 d'une refonte du règlement applicable aux autorisations de longue durée, qu'elles soient pour exercer sur le domaine public ou les espaces verts. Cette délibération inclut une ordonnance gouvernementale de 2017 qui impose dorénavant une procédure de mise en concurrence de ces différents emplacements. Vous connaissez bien cette délibération, madame la maire, puisque fin 2020, la ville de Paris a lancé une série d'appels à proposition qui concernaient trente emplacements. Ils ont donné lieu à une commission d'attribution dans laquelle, madame la maire, vous siégez avec d'autres partenaires. Ceci est précisé. Donc vous avez pu, à la fois étudier sur différents critères qui ont mis l'ensemble des personnes présentes d'accord, à la fois sur le projet, la valorisation de l'emplacement, les critères financiers puisque c'est une redevance qui est proposée pour la ville. Dans le 12^{ème}, plusieurs emplacements ont fait l'objet de cette commission et de cette étude. La plupart sont situés dans le bois de Vincennes, quatre emplacements étaient en lice, trois ont été attribués. Un autre le sera prochainement. Voilà un petit peu l'état de cette délibération qui nous permet de revoir ces emplacements sur le domaine public et dans les espaces verts récemment pour la ville de Paris.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Je vous remercie. Madame Montandon, vous avez demandé la parole sur cette délibération. Vous l'avez pour cinq minutes.”

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

“J'écoutais attentivement l'explication de monsieur Bouigue et j'ai lu aussi avec beaucoup d'attention la délibération. Je n'ai pas compris. Est-ce que ce sont des lieux qui étaient déjà existants? Est-ce que ce sont des bâtiments déjà construits qui vont être rénovés? Ou est-ce que ce sont de nouvelles constructions? Nous, élus de l'opposition, ne faisons pas partie des commissions, nous ne pouvons pas être témoins des emplacements choisis et surtout de ce qui va se construire dessus. J'ai lu que les surfaces n'étaient pas anodines, surtout une de 190 m². Je ne sais pas si vous pouvez nous en dire un peu plus. J'ai essayé de googliser, mais les adresses n'étant pas complètes et les routes et les chemins dans le bois de Vincennes étant relativement longs, je n'ai pas pu identifier les endroits. Si vous pouviez nous rassurer sur le fait que ce sont des constructions qui existent déjà, qu'il s'agit simplement de rénovations et d'ajouts esthétiques, parce que je vois, en effet, dans la délibération que toute la partie esthétique est assez importante, qu'elle fait partie des critères de choix. Donc si vous pouviez nous rassurer sur ces points, s'il vous plaît.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Effectivement, ce sont déjà des concessions existantes, mais je vais laisser monsieur Richard Bouigue compléter et vous donner les informations nécessaires.”

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“Merci de votre question à laquelle je ne pouvais pas anticiper de réponse, car je vous ai juste présenté la délibération dans un premier temps et je n'avais pas anticipé votre question, mais la prochaine fois, j'essaierai de le faire. Comme ça, on gagnera encore plus de temps sur le jeu des questions-réponses. Concrètement, il s'agit bien évidemment de lieux qui existent déjà. Ce sont des emplacements que vous connaissez probablement quand vous allez au bois de Vincennes. Vous avez tout autour du bois de Vincennes, autour du lac Daumesnil notamment, des emplacements qui sont des concessions de la ville. Il y a donc aujourd'hui avec cette délibération quelque chose de nouveau en termes d'organisation, de process, de commission d'attribution, de critères. Il s'agissait effectivement de le refondre. C'était ce que nous avait engagés à faire une adoption en conseil de Paris de la refonte de ce règlement, ce qui est fait cette fois-ci. Il n'est pas dit que nous n'aurons pas des emplacements qui n'existent pas, mais pas forcément dans le bois de Vincennes. Je prends des exemples. Vous pouvez très bien avoir dans le 12^{ème} arrondissement un emplacement sur le domaine public qui peut faire l'objet d'une concession et qui n'avait pas été attribué jusque-là. Pour autant, au bois de Vincennes, le fait qu'il y ait des constructions nouvelles, vous savez que c'est un peu compliqué. On n'y a pas trop le droit non plus, de par nos engagements. Ce serait un peu délicat de le faire. En revanche, on pourrait tout à fait imaginer des emplacements dans des parties de l'espace public et du domaine public dans l'arrondissement lui-même, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les quatre emplacements étaient bien des emplacements dans le bois, et le plus grand, madame la maire pourrait en témoigner, est de 190 m², pour une configuration et une activité qui étaient très particulières et qui ont fait l'objet d'un report. C'est une activité qui était dévolue à des poneys, comme vous le savez si vous allez au bois, et l'on n'a pas attribué pour diverses raisons cet emplacement, mais voilà un peu la configuration. Donc, des emplacements qui existent, des emplacements qui pourraient être nouveaux dans le domaine public, mais pas aujourd'hui dans le bois de Vincennes, et troisièmement, une possibilité de réattribuer cette dernière concession qui ne l'a pas été jusqu'à présent dans la commission précédente, mais je laisse madame Emmanuelle Pierre-Marie, la maire, qui est présente à cette commission, avec d'ailleurs Olivia Polski, l'adjointe à la ville de Paris en charge de ces activités, compléter sur ce point précis.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. Effectivement, ce sont des critères qui sont bien définis et sur lesquels nous nous prononçons en toute conscience et, si besoin, comme c'était le cas sur cet exemple particulier, nous demandons des garanties supplémentaires pour pouvoir renouveler éventuellement la concession. Là, il y avait une difficulté sur certaines réponses qui n'étaient pas présentes. Donc nous avons préféré reporter et avoir l'ensemble des garanties pour pouvoir accorder cette nouvelle concession. Madame Montandon, souhaitez-vous réagir pour une minute d'explication de vote ?”

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

“Non, je vous remercie pour ces explications précises. On avait un doute sur l'existence d'un local de stockage de 57 m² pour des points de vente itinéraire. On ne savait pas si c'était quelque chose qui existait déjà. Vous nous avez rassurés sur ce point ainsi que sur le processus. Donc nous voterons positivement cette délibération. Merci.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Je vous en remercie.

Je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est donc adoptée à l'unanimité. Nous avons une grande chance, ce soir."

- Nombre de votants 29 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions00

(DELIB 12-2021-043 AVIS)

- DFPE 20210119 : Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la petite enfance. Subventions d'un montant de 142 273 euros et conventions avec dix-sept associations.

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

“Bonjour à tous. L'étude de 2018 de l'Apur a montré que les parents parisiens étaient en recherche de liens entre parents et enfants. La municipalité entend bien les promouvoir. Donc il a été décidé une expérience qui consiste à ouvrir des établissements de la petite enfance le samedi matin. Ça s'appellera “Sam Fam”, Samedi en Famille. Il y a plusieurs crèches qui ont été choisies sur Paris. Dans le 12^{ème}, ça va être la crèche Montéra. C'est l'association “Môme en famille” qui va proposer l'action. Elle va organiser des activités partagées où l'enfant peut aller jusqu'au bout de ses expérimentations motrices et cognitives. La subvention pour cette association est de 16 380 €. Donc, les ateliers accueilleront enfants et adultes jusqu'à seize enfants en principe, selon les conditions sanitaires.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Monsieur Margain, vous avez demandé la parole sur cette délibération. Vous l'avez pour cinq minutes.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Je vous remercie, madame la maire. Bien sûr, nous trouvons cette expérience plutôt intéressante et, vous avez raison, les parisiens sont à la recherche d'espaces pour leurs enfants. Vous nous proposez dans cette délibération de subventionner l'association du 12^{ème}. Il m'avait semblé dans cette délibération que vous nous proposiez de voter pour les dix-sept autres. Si c'est comme d'habitude pour les seize autres, je vous demanderai, madame la maire, un vote dissocié. Nous sommes très favorables à voter la subvention de “Môme en famille”, à moins que je n'aie pas compris parce que madame Jeanne Dallot ne parlait que de celle du 12^{ème}. Vous avez peut-être enfin amélioré et tenu compte de nos justes propositions de respect des conseillers d'arrondissement, chère madame la maire.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. Monsieur Sébastien Marque, vous avez également demandé la parole sur cette délibération. Je vous l'accorde pour cinq minutes.”

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Merci. Pour répondre un peu à monsieur Margain, ce que je vais dire là concerne toutes les dix-sept crèches, car si la volonté d'ouvrir les crèches municipales gratuitement le week-end aux familles reste louable, nous pensons qu'il faudra cependant rester très vigilant à ce que la fréquentation ne se retrouve pas cantonnée à une population aisée financièrement, socialement et culturellement. Permettez-moi de

m'étonner. Les crèches publiques sont un outil de travail pour les personnels éducatifs qui y exercent. L'intrusion toutes les semaines sur leur outil de travail va générer une charge supplémentaire pour ces personnels : rangement le samedi, fermeture de casiers, réarrangement le lundi matin, et j'en passe. Aussi, j'espère que le personnel de la crèche Montéra, parce qu'on parle du 12^{ème}, sera régulièrement écouté, entendu sur cette surcharge en particulier. J'ajoute enfin que le nettoyage privé, s'il est encore nécessaire de le rappeler, va s'effectuer le samedi après-midi. Nous restons toujours frileux à l'idée de généraliser le travail le week-end. Enfin, le bilan de cette activité n'est prévu d'être fait que par l'association elle-même. Il nous semble qu'un bilan externe aurait été largement préférable. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Madame Dallot pour vous répondre en cinq minutes."

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Ça ne sera pas une surcharge, car la convention a été bien faite, ce seront les associations qui rangeront après leur intervention."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci. Est-ce qu'il y a d'autres réactions ou explications de vote ? Je peux donc porter la délibération aux voix."

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Pouvez-vous tous ouvrir vos caméras, s'il vous plaît, pour que je ne fasse pas d'erreur ? Je vois seulement Sébastien Marque, Corinne Atlan-Tapiero et Nicolas Bonnet-Oulaldj. Je vois trois abstentions pour l'instant. Il y a Anouchka Comushian, aussi. Il y a trois abstentions du vote communiste. Une abstention, Corinne Atlan-Tapiero. Pas d'autres personnes du groupe Changer Paris ? Cela fait quatre abstentions."

La délibération est adoptée et je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :25
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions04

(DELIB 12-2021-044 AVIS)

- DLH 20210067 : Conférence du logement de Paris – signature de la convention parisienne d'attribution des logements sociaux.

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

“Il s'agit d'un texte important. Merci donc de me donner l'occasion de vous le présenter. La loi LEC, égalité et citoyenneté, adoptée en janvier 2017, qui ambitionne d'améliorer l'accès au logement social des ménages disposant de faibles ressources et prioritaires et de favoriser la mixité sociale des quartiers, sujet qui nous tient à cœur, a rendu obligatoire l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'orientations stratégiques en matière d'accès au logement social et ainsi l'adoption d'une convention d'attribution dans chaque EPCI. C'est donc l'objet de la présente délibération qui vous propose d'approuver la convention parisienne d'attribution. Elle est le résultat d'un important travail partenarial et collaboratif validé le 4 mars dernier par la conférence du logement, au sein de laquelle la mairie du 12^{ème}, au même titre que toutes les mairies d'arrondissement, siège. De nombreux échanges et réunions ont permis d'aboutir à un texte qui vise à répondre aux objectifs fixés par la loi, tout en s'adaptant aux spécificités du territoire parisien. Les associations telles que la “Fondation Abbé Pierre”, la “FACE”, la “Fapil”, le SAMU social ont accueilli très positivement ce texte et l'ont voté sans amendement. Sur le fond, maintenant. Le document pose la territorialisation des attributions de logements selon des objectifs et des modalités qui s'appliquent à tous les réservataires et tous les bailleurs sur le territoire parisien par la loi. À savoir, au moins 25 % des attributions situées hors quartiers politiques de la ville doivent être attribués au premier quartile, c'est-à-dire aux gens qui touchent moins de 833 € par mois, et au moins 25 % des attributions de chaque réservataire bénéficient aux demandeurs reconnus DALO ou, à défaut, aux publics prioritaires. Au moins 50 % des attributions de chaque réservataire dans les QPV doivent bénéficier aux demandeurs n'appartenant pas au premier quartile. Le texte représente l'application opérationnelle et technique des orientations stratégiques adoptées en juillet 2019 par le conseil de Paris. Je rappelle : favoriser le vivre-ensemble par une politique de rééquilibrage territorial, favoriser un accompagnement social adapté aux besoins des ménages pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement et développer une gouvernance de suivi des objectifs et évaluer les effets de la politique mise en œuvre. Ce texte engage les différents réservataires à atteindre les objectifs de relogement des ménages prioritaires et favorise la mixité sociale au sein des quartiers fragiles. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. La parole est désormais à Corinne Atlan-Tapiero. Vous avez demandé la parole. Vous l'avez pour cinq minutes.”

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

“Merci. Je vais essayer d'être beaucoup plus courte. Cette délibération que nous avons lue avec intérêt est extrêmement intéressante, parce que nous notons que vous fixez des quotas de logements. Mais nous voudrions savoir où ils sont. Quelles sont en réalité chiffrées les constructions à votre actif depuis 2014 ? Je parle de constructions, pas de préemptions. Comme sur chaque sujet, vous évoquez la mixité sociale comme un mantra. Mais qu'en est-il réellement ? Si l'on regarde ce qui se passe sur les immeubles préemptés par la ville, où vous juriez la main sur le cœur qu'aucun locataire ne serait

amené à partir, on constate aujourd'hui que nombre d'entre eux se voient appliquer des surloyers portant le prix de leur loyer parfois au-delà du prix du marché, les contraignant donc à partir. De facto, ils s'en vont. Ce qui n'est d'autant plus surprenant, c'est que vous aviez alors opéré, lors de ces préemptions, une ventilation des logements selon les critères PLS, PLU, etc., sur des immeubles dont le standing est équivalent du rez-de-chaussée au dernier étage. Avec ce système, vous évincez de fait des logements les retraités. Ces logements dits « sociaux », que l'on devrait plutôt appeler « logements publics » par opposition au privé, est-il utile de rappeler ici que les bailleurs dits sociaux ont aussi les mêmes exigences que le privé, à savoir trois fois le montant du loyer en salaire ou ressource ? On peut s'interroger sur cette dérive qui fait que l'on soit finalement obligé de consacrer un tiers de ses ressources au logement. C'est ça, le problème du logement dit social. C'est le prix du loyer. Enfin, s'agissant de l'attribution des logements, notre arrondissement a été pilote sur l'anonymisation des dossiers, pardon du barbarisme, mais sur chaque expérimentation, il serait souhaitable d'en faire une réelle évaluation. Vous en aviez parlé dans votre dernière installation. Pour le moment, rien n'est fait. Pourtant, je souhaite attirer votre attention sur la cotation qui a été définie, qui me paraît totalement inadaptée. En effet, on constate que nombre de dossiers arrivent avec une majoration de points. Par exemple, pour une paire de logements de fonction. Avoir un logement de fonction aujourd'hui à Paris est un luxe. Pourtant, lorsque le demandeur perd son logement en cours de demande de logement ou d'inscription, il conserve ses points de majoration. De la même manière, un couple demandeur peut arguer d'un futur mariage ou d'un PACS pour avoir davantage de points, alors qu'ils vivent déjà ensemble. La volonté de transparence, nous sommes pour hier, mais aussi aujourd'hui. Il est, avec ce procédé, difficile, voire impossible, de suivre une demande qui n'a pas reçu de classement. On constate que les dossiers sélectionnés par l'ordinateur via la cotation sont souvent extrêmement récents. Il nous apparaît essentiel de travailler à réécrire ce programme afin d'introduire plus d'équité et de transparence, mais surtout plus d'humanité dans le suivi des situations complexes. Je pense notamment aux violences familiales, au besoin de décohabitation du premier cercle de famille, mais aussi au handicap. Car les ressources d'une personne porteuse de handicaps sont assez faibles au regard des exigences de bien des bailleurs sociaux. Je souhaiterais que notre conseil d'arrondissement puisse mener une réflexion bien plus humaine qu'une réflexion technocratique et informatique de ce dossier du logement. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, madame Atlan-Tapiero. Monsieur Sébastien Marque, vous avez demandé la parole pour cinq minutes."

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Je suis assez étonné d'entendre la droite parler de logements publics. Je suis même agréablement surpris. Cela me rappelle des moments de campagne en 2014 où j'avais un slogan qui avait fait mouche plusieurs fois auprès de plusieurs passants disant que la droite s'intéressait au logement social quand c'était pour y mettre ses amis. Autre époque. La faiblesse des revenus, voilà un sujet qui revient souvent, ainsi que le logement. Ce sont des sujets graves qui touchent de nombreuses et nombreux concitoyens. Mais ce n'est pas une fatalité. En tout cas, cette faiblesse de revenus est rarement choisie, et beaucoup plus souvent subie. Souvent, l'urgence nous oblige à

pallier aux conséquences de la précarité soigneusement entretenue par les gouvernements successifs, main dans la main avec le patronat. Vous le vivez avec nous, madame Atlan-Tapiero, lors des commissions. Cette loi, c'est la loi de janvier 2017, a essayé de pallier à cette urgence, mais je pense que le fond du problème reste le même, c'est-à-dire, premièrement, la faiblesse elle-même des revenus. Le problème, ce n'est pas que des gens ont du mal à se loger parce que les revenus sont trop bas, c'est que leurs revenus sont trop bas. Donc déjà, s'attaquer à ce premier problème, augmentation des salaires, généralisation du travail pour tout le monde. Deuxièmement les loyers sont trop élevés. Il y a plusieurs raisons à cela sur lesquelles tous les moyens doivent être mis en œuvre pour lutter. Enfin, ce qu'il faut pour loger tout le monde, c'est construire du logement public, social, et le rendre accessible. Ce qu'il faut, c'est au minimum préempter et lutter contre la spéculation immobilière. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Madame Éléonore Slama pour vous répondre."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Beaucoup de questions très intéressantes, qui mériteraient bien plus de cinq minutes pour vous répondre. Mais je sais que j'aurai le loisir d'en rediscuter avec madame Corinne Atlan-Tapiero."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Excusez-moi. C'est une erreur. J'ai oublié madame Valérie Montandon qui veut intervenir sur la délibération. Avec toutes mes excuses."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Mes chers collègues, la conférence du logement, créée par la loi ALUR et rendue obligatoire par la loi égalité et citoyenneté, a pour objectif de définir, de coordonner et de faire converger les orientations relatives aux attributions de logements et aux mutations au niveau de plusieurs communes. Paris étant une commune et à la fois un département, sa politique d'attribution des logements est déjà unifiée et guidée par la vision de l'équipe municipale. Cette vision, dont les résultats sont inefficaces, voire parfois néfastes, nous la dénonçons depuis plusieurs années. En effet, les effets majeurs de votre politique sont la fuite des parisiens, et notamment des classes moyennes, avec chaque année 12 000 personnes qui quittent Paris, la ghettoïsation de certains quartiers et un faible taux de rotation qui n'arrive pas à passer le seuil des 5 %. Premièrement, la fuite des parisiens est facilement vérifiable par le nombre de départs des habitants, mais aussi par la baisse des effectifs dans les établissements scolaires chaque année. La mairie répète à l'envi vouloir privilégier le logement des classes moyennes, mais dans la réalité, c'est tout le contraire. Les programmes de logements intermédiaires se font rares alors que cette catégorie de logements permet entre autres aux classes moyennes de continuer à se loger à Paris. Pour nous, le logement intermédiaire est une réponse à la crise du logement qui peut aussi permettre l'accès aux autres classes, PLU, PLAI. Le logement libre du parc de la ville se fait de plus en plus rare, en raison de

nombreux conventionnements de logements libres transformés en logements sociaux SRU. Cette tendance ne va pas s'arrêter, parce que les programmes de conventionnement des logements du parc libre constituent un levier de financement pour combler le trou du budget de madame Hidalgo, et ce depuis 2016. La mairie de Paris dit aussi qu'elle veille à une politique territoriale équilibrée, mais elle continue à livrer des logements sociaux dans les arrondissements déjà saturés, tels que les 19^{ème}, le 20^{ème} ou le 13^{ème}. Concernant le 12^{ème}, qui atteint le taux fixe fixé par la loi SRU de 25 %, on voit aussi une course à la préemption, au conventionnement, mais surtout à la construction sur des espaces de respiration de l'arrondissement. Nous assistons en effet à une bétonisation à outrance dans des quartiers déjà très denses sous le regard bienveillant et peu courageux des écologistes du 12^{ème} arrondissement. Je voulais aussi vous rappeler que vous refusez systématiquement nos demandes, que nous faisons souvent sous forme de vœux ou d'amendements à des délibérations, de loger des agents de la ville et des fonctionnaires qui rendent un service direct aux parisiens, les éboueurs, les puéricultrices, les soignants, pour ne citer qu'eux. La crise du Covid-19 a montré de plus qu'ils résidaient très loin et il serait temps de transformer les applaudissements aux balcons en actions concrètes, et l'accès au logement en fait partie. Enfin, je voulais m'attarder sur le taux de mobilité dans le parc social qui, à Paris, est de 4,8 % contre une moyenne nationale de 10 %. Ces chiffres sont ceux de 2019, car aujourd'hui, en effet, ils sont de 3,9 % en raison du Covid-19. Ils ont perdu 1 %. Quoi qu'il en soit, les 4,8 % habituels sont toujours aussi faibles. Votre politique n'a pas su lever les freins structurels à la mobilité dans le parcours résidentiel, comme tout d'abord la segmentation du parc entre les nombreux organismes réservataires, mais aussi entre les différentes catégories du logement en fonction de leur financement. On s'aperçoit d'ailleurs que le comité interbailleur n'a pas réussi sa mission sur ce fait. L'absence de dispositif d'aide au parcours résidentiel aussi et à la sortie du logement social. Le logement social doit être une étape dans le parcours résidentiel. Il ne peut pas être un choix définitif. Pour accompagner la mutation dans les logements sociaux, mais aussi dans le parc privé, il faut un accompagnement pour prendre en compte les réalités et l'évolution des foyers. Enfin, il y a les niveaux des loyers qui sont peu incitatifs à la sortie du parc social, avec notamment le refus d'instaurer le maintien du prix du mètre carré pour les logements PLS. Et vous savez très bien que les personnes âgées accepteraient certainement de libérer des logements et de permettre l'entrée de nouveaux arrivants si ce maintien du prix au mètre carré était effectué. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre et nous pensons que la conférence du logement aurait peut-être plus de sens si elle avait été à l'échelle métropolitaine. Mais encore faut-il que le dialogue puisse s'instaurer aussi avec les autres villes et les autres communes en termes de politique du logement. Merci à tous."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Madame Éléonore Slama pour vous répondre."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Force est de constater qu'aujourd'hui, plus on est pauvre, moins on a de chance d'accéder au logement social. Un rapport interassociatif sur les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources pointait il n'y a pas si longtemps, en juin dernier, cela et décryptait les mécanismes qui font qu'il est de plus en plus difficile pour les ménages les plus pauvres d'entrer dans le parc social. C'est un fait, une réalité. Ces

ménages sont moins souvent présentés en commission d'attribution, il y a plein de raisons : l'insuffisance de l'offre, on pourrait en parler, l'obligation d'attribution qui est peu respectée par certains maires, on pourrait en parler longtemps, l'inadéquation des loyers, la volonté de rééquilibrer certains quartiers, etc. Oui, ce texte favorise le relogement de familles particulièrement fragiles du premier quartile, ceux qui touchent le moins, cela dans des quartiers situés hors politique de la ville pour rééquilibrer un peu les choses. Ce texte demande aussi à ce qu'au moins 50 % des attributions de chaque réservataire dans les quartiers politiques de la ville, donc les plus fragiles, doivent bénéficier aux demandeurs n'appartenant pas au premier quartile, ceux qui sont donc au-dessus, allant jusqu'à la classe moyenne. Ces leviers, pour favoriser l'accès au logement social de la classe moyenne, sont nombreux. Donc en premier lieu, je vous l'ai dit, consacrer au moins 50 % des attributions en QPV à des ménages des trois autres quartiles, c'est aussi, et la ville de Paris est très volontariste là-dessus, la création d'un OFS dans les quartiers NPNRU. Quand on n'en a pas, comme dans le 12^{ème} arrondissement, en plus des autres leviers qu'on active, sachez que nous avons l'ambition que l'OFS voie le jour dans ces quartiers hors NPNRU. Pour rappel, ce dispositif ouvre de nouvelles possibilités pour le développement de l'accession sociale à la propriété et la fluidification des parcours résidentiels des ménages, que vous appelez de vos vœux, et que nous appelons aussi de nos vœux. Et donc, la foncière permettra de produire de nouveaux logements à prix maîtrisé dans la durée en complément du développement de l'offre de logement social que nous faisons par tous les moyens et en activant l'ensemble des leviers, que ce soit la construction, la préemption, et je rappelle que vous votez régulièrement contre, ou le conventionnement que vous n'appelez pas non plus de vos vœux qui permet de sécuriser dans du logement social des publics et de ne pas augmenter pour la très grande majorité d'entre eux leur loyer, et donc de garantir une certaine mixité sociale à Paris. Cette politique de conventionnement permet l'introduction de catégories de financements diversifiés qui permettront à la relocation des attributions en faveur des ménages moins fragiles qu'actuellement. On introduira aussi, pour favoriser l'accession des classes moyennes au parc social, une certaine souplesse sur la typologie des logements et on fera un effort de communication et de publication prioritaire sur Loc'annonces de l'ensemble des logements PLS des territoires fragiles, en essayant de leur donner une attractivité renouvelée, en particulier en utilisant des leviers de plan stratégique et de rénovation patrimoniale. Vous savez qu'on investit beaucoup dessus, puisque notre politique, que vous déplorez, c'est d'abord trois piliers : la création de logement social par tous les moyens, la réhabilitation du parc social qui est notre patrimoine commun et qu'il faut qu'on entretienne et qu'on réhabilite du mieux possible, et le troisième pilier, c'est la transparence et l'équité dans la gestion des demandeurs de logement. C'est pour ça qu'on a mis en place en avance, sous l'ancienne mandature, la cotation. On peut discuter ici ou là les critères. Ces critères ont été discutés en conseil de Paris par l'ensemble des élus qui y siégeaient. On peut revoir aussi à la pratique certaines petites choses de la cotation qui seraient plus ou moins bien aujourd'hui dedans. Mais franchement, le sujet du logement est un sujet grave qui mérite l'engagement sincère de chacun et pas des prises de position basement politiciennes, madame Montandon. Si vous voulez sincèrement défendre les intérêts des classes moyennes, comme de tous les demandeurs du logement à Paris, je vous invite, avec votre casquette de conseillère régionale d'Île-de-France, membre de la majorité de madame Péresse, de commencer peut-être à participer financièrement au niveau de la région Île-de-France à la création de logements. Je rappelle ici que la région a divisé par deux son budget logement, que la région Île-de-France de madame Péresse, de madame Montandon, de monsieur Margain, ne finance plus les réhabilitations et a interrompu la rénovation thermique pendant quatre ans, que le logement social, c'est le logement public face à la cherté du

privé. Sébastien Marque l'a rappelé. Pour loger toutes les familles, des plus modestes aux classes moyennes, que 70 % des Franciliens y sont éligibles, que depuis 2017, il manque 10 000 logements sociaux en Île-de-France. 17 000 cette année. 750 000 demandeurs de logement social sont en attente. Plus 15 % depuis 2015. Avec la crise qui s'annonce, la situation devrait s'aggraver. Plutôt que ces postures, madame Montandon, travaillez avec le pouvoir dont vous disposez encore à la région pour enrayer avec nous ces difficultés, comme nous le faisons aujourd'hui pour toutes les familles à Paris. Vraiment, je ne pourrai pas répondre à toutes les questions. Mais sur le loyer, un surloyer est réclamé au locataire dès lors que ses revenus excèdent de plus de 20 % les plafonds de ressources exigées par l'attribution de logement social. Si vous avez des cas particuliers, madame Atlan-Tapiero, n'hésitez pas à me les faire remonter. On regarde toujours cela avec un regard particulier avec les bailleurs. Vous dire aussi que, bien évidemment, les agents de la ville, nous y avons une attention toute particulière. Un logement sur six à Paris aujourd'hui est attribué aux agents de la ville. C'est montrer la volonté de la maire de Paris de faire en sorte que les agents, que ce soient des éboueurs, des auxiliaires de puériculture, peu importe, soient logés au plus près de leur lieu de travail pour rendre service aux parisiens. Pas de faux procès, s'il vous plaît, sur ce sujet-là. Je vous remercie. Malheureusement, impossible pour moi d'être exhaustive dans le temps imparti."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci pour ces précisions et ces réponses. Est-ce qu'il y a des prises de parole pour explication de vote en une minute ? Je ne vois aucune main levée. Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Je vois cinq mains levées. Qui s'abstient ? Aucune voix. Qui ne participe pas au vote ?

Elle est donc adoptée. Je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :05
- Nombre d'abstentions00

(DELIB 12-2021-045 AVIS)

- DU 20210048 : Dénomination “passerelle André Léo”, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteur :

“Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers, c’est non sans fierté que nous vous proposons de voter pour renommer la passerelle BZI2 en passerelle André Léo. André Léo est le nom d’une romancière et journaliste qui a été l’autrice d’un texte défendant l’égalité des sexes à l’origine de la première vague de féminisme en France. C’était il y a 150 ans exactement, à quelques années près pour le texte, et vous n’êtes pas sans savoir qu’un vent de modernité a soufflé sur la ville de Paris. André Léo en était l’une des figures promouvant l’égalité des sexes et l’intégration des femmes dans les luttes insurrectionnelles. En 1872, elle contracte une union libre dans une société très différente de la nôtre. C’est pour ces raisons, mais aussi pour beaucoup d’autres, que je vous appelle à voter pour nommer la passerelle BZI2, magnifique nom, en passerelle André Léo le 18 mai prochain. Merci.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Monsieur Matthieu Seingier, vous avez demandé la parole sur cette délibération.”

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

“Mes chers collègues, je ne vous cache pas que je suis embarrassé par cette délibération. Paris a toujours honoré ses écrivains et à ce titre, Victoire Léodile Béra, comme vous venez de le rappeler, c’est son vrai nom, que l’on comparait en son temps à George Sand, peut mériter un tel hommage. D’ailleurs, elle a pris comme elle un prénom masculin, comme George Sand, et elle a eu la jolie idée de prendre le nom de ses deux jumeaux pour en faire son nom d’artiste. On peut saluer une vraie œuvre et, a priori, on ne peut qu’être pour ce choix de lui donner une dénomination dans notre arrondissement. Ce qui me gêne, c’est une fois de plus votre manière de présenter les choses. Pas vous, monsieur Marque, mais dans l’exposé des motifs, en laissant penser dès la première ligne de votre exposé des motifs que dénommer cette passerelle qui surplombe le jardin de Reuilly serait davantage présidée par un engagement pour la Commune de Paris de 1871 plus que pour son investissement d’écrivain qui préexistait avant la Commune et qui a continué après la Commune, engagement en faveur de l’émancipation des femmes. Or, c’est une erreur historique que de croire que les enjeux d’égalité entre les hommes et les femmes étaient un élément central de la Commune de Paris, même si des femmes y ont contribué, à l’instar précisément d’André Léo. Ce qui me gêne dans votre manière de présenter les choses, dans la délibération, c’est de laisser croire qu’il faudrait prendre parti pour ou contre la Commune. Je le répète, je me suis déjà exprimé sur ce sujet au moment où vous avez choisi le nom de Martha Desrumaux à la caserne de Reuilly, donc il est hors de question pour notre groupe de rendre hommage à un mouvement qui, au-delà de sa motivation initiale qui était belle dans l’idéal, a eu comme conséquences l’atteinte à la liberté d’expression, l’atteinte au droit du culte, au droit de propriété, au libre accès à la fonction publique, sans parler de destructions du patrimoine français et, encore plus terrible, des assassinats de masse. D’ailleurs, c’est très intéressant, parce qu’André Léo ne disait pas autre chose. Elle a écrit un discours que vous pouvez lire sur gallica.fr. Je vous invite à le lire. C’est un discours

qui s'appelle "La guerre sociale", qu'elle a tenu en 1871, très peu de temps après la Commune de Paris, au congrès de la paix en Suisse où elle était réfugiée, et que j'ai lu à l'occasion. Je vais évidemment faire court, mais je vous cite quelques extraits très intéressants. Elle disait : "Plus que personne, j'ai déploré, j'ai maudit l'aveuglement de ces hommes, je parle de la majorité, dont la stupide incapacité a perdu la plus belle des causes.". Donc elle-même critiquait les dérives de la commune. Cela dit, contre un hommage de la commune de Paris, cela ne signifie pas bien sûr que nous sommes pour la terrible répression de la semaine sanglante, ne nous caricaturez pas. En tant que français, nous considérons qu'il faut accepter l'histoire telle qu'elle est pour éviter d'en reproduire les erreurs. Donc, en voulant prendre parti, ce que je crains que vous ne fassiez à la lecture de votre délibération, on tombe forcément dans le travers de minorer la gravité des événements. Comme André Léo l'a fait également. Ce discours est partagé, puisque je re-cite des extraits du discours de 1871. Pour ne pas renier la commune, André Léo est tombée dans le révisionnisme, puisqu'elle a limité les victimes à 64. On peut comprendre qu'elle écrivait à chaud, mais une minoration des victimes, ça s'appelle du révisionnisme. De la même manière, concernant les destructions, elle est carrément dans la théorie du complot. C'est assez étonnant à lire puisqu'elle explique qu'on ne sait pas qui a mis le feu aux bâtiments. Du coup, elle laisse sous-entendre que, je la cite, « quand on songe à l'intérêt qu'avait telle personne à la destruction de certains papiers », elle est clairement dans l'idée complotiste que des gens auraient brûlé les bâtiments de Paris. Elle ne parle pas d'un 11 Septembre, mais elle parle d'un 4 septembre 1870, vous savez que c'est la proclamation de la République, et elle considérait que les républicains étaient de faux républicains et qu'il y avait en réalité un complot monarchique. Là encore, il n'est pas question de prendre parti pour ou contre la commune puisque cela amène justement à ce genre de dérive. Si on est pour la commune, on est pour ces massacres. Je pense que personne ici n'est pour les massacres de la commune de Paris. Enfin, je vais terminer puisque quand elle ne peut pas nier les destructions comme la destruction de la colonne de Vendôme qui a été votée par la Commune, là, elle déplore des « enfantillages démolisseurs ». Bref, elle est de mauvaise foi et, comme il ne faut jamais réduire le créateur ou la créatrice à la femme ou à l'homme, je pense qu'il faut aller au-delà de son engagement communard. Et je vais prendre un autre exemple, qui est Gustave Courbet. Vous savez que Gustave Courbet est aussi connu pour sa participation à la Commune. Pour autant, c'est le peintre qu'on retient. Vous le savez, il a participé à la destruction de la colonne Vendôme qui portait une statue sculptée par Crozatier, qui est aussi connu dans notre 12^{ème} arrondissement. Aujourd'hui, Gustave Courbet a une rue dans le 16^{ème} arrondissement. Et dans cette rue, il est marqué sous la plaque « Gustave Courbet, peintre ». J'en viens à ma question. Envisagez-vous d'écrire sous la plaque qui pourrait porter son nom au niveau de la passerelle son métier d'artiste, à savoir écrivaine ou auteure, voire militante de la cause des femmes, puisque le mot féministe serait anachronique, il n'existait pas à l'époque ? La réponse est déterminante pour nous. Pour moi, c'est très important, puisque la mémoire doit se faire dans l'union de notre histoire et pas dans la division des partisans. D'ailleurs, je vais finir sur une citation de cette auteure. Elle disait elle-même qu'elle reprochait à certaines personnes de pouvoir de rechercher à parler au peuple au lieu de porter le peuple à la réflexion et d'exciter le peuple à la haine et à la passion. Excusez-moi pour la fin de phrase, c'est en vieux français. Merci de nous répondre à cette question. Si on vote pour André Léo, il ne sera pas écrit « communarde », mais bien « écrivain » et à la rigueur « militante féministe », ce qui est un grand combat ?"

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Merci, monsieur Seingier. Vous avez fait une histoire bien plus complexe que celle que je comptais présenter. Pour répondre immédiatement à votre question, le contenu de la plaque, je ne peux pas vous l'assurer à 100 % aujourd'hui, mais ce sera probablement ses talents d'artiste qui seront mis en avant. Ceci dit, je souhaiterais quand même rappeler quelque chose. Vous avez une vision de l'histoire quand elle ne vous arrange pas. Quand il s'agit d'un vent de liberté, d'hommes et de femmes, et de femmes, qui ont pris la responsabilité de créer un nouveau monde, complètement différent de celui dans lequel ils étaient enfermés, là où le patronat les obligeait à bosser douze heures par jour, le week-end, les femmes ont participé à cette lutte - elle en faisait partie, André Léo - pour justement atteindre la journée de huit heures qui sera obtenue combien d'années plus tard? L'éducation pour tout le monde, pour toutes et tous, car tout le monde n'allait pas à l'école, etc. La Commune, oui, c'est très important de la commémorer. C'est très important que l'on crée une passerelle André Léo pendant cette période parce qu'elle était communarde. Si ce n'est peut-être pas inscrit sur la plaque, en revanche, il est très important de le faire maintenant. Parce que justement, elle a lutté pour que, dans une société qui était corsetée et dont les courants qui la traversaient nous semblent lointains, on a du mal à les appréhender aujourd'hui avec notre vision actuelle, les difficultés de se nommer André Léo en prenant un nom d'autrice et de combat, de prendre les noms de ses deux enfants, avant George Sand, c'est un symbole. Effectivement, commémorer la commune en nommant des gens, des femmes qui ont combattu pour ce vent de liberté, cela nous semble très important.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. J'ai une demande de la part de Christophe Teisseire, une explication de vote pour une minute.”

M. Christophe Teisseire, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“Le groupe écologiste votera très favorablement pour ce projet. Je voulais revenir sur les propos de monsieur Seingier, sur une réécriture de l'histoire. J'en veux pour preuve juste un article dans Alternatives économiques du mois dernier qui s'intitulait “1871 la commune de Paris pour une alternative économique et sociale”. Il est indiqué que, côté services publics, la commune s'intéresse particulièrement à l'école. “Dans le cadre de la séparation de l'église et de l'État décrétée le 2 avril, l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire est institué mi-mai. Mi-mai, son statut est le doublement du traitement des instituteurs et l'égalité de celui des institutrices”. Donc la place de la femme était vraiment importante. « L'égalité de celui des institutrices avec leurs collègues masculins. Une commission spéciale est constituée pour l'enseignement des filles. La rénovation des programmes et des méthodes pédagogiques afin de mieux les adapter aux milieux populaires est à discuter avec la participation d'associations comme la société de l'éducation nouvelle où militent de nombreuses femmes. » Donc voilà simplement, il ne faut pas réécrire l'histoire. Les femmes dans la Commune ont une très grande place. Il faut le respecter. Merci.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Monsieur Seingier pour une explication de vote.”

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

“D’abord, je suis toujours pour la liberté, il n’y a aucun débat. Sur la place des femmes, comme la Commune est à la mode, il y a plein d’enseignements là-dessus, y compris des émissions sur France Culture très intéressantes qui abordent ce sujet. Bref. Nous allons nous abstenir. Madame Montandon va déposer un amendement en conseil de Paris pour s’assurer de ce que je viens de dire, c’est-à-dire que la plaque comporte bien une mention qui rassemble, qui inclut tous les parisiens, et pas qui exclut. Merci.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“D’autres explications de vote ? Je mets cette délibération aux voix.

Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Cinq mains levées. Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est donc adoptée. Je vous en remercie.

Nous en avons terminé avec l’examen des délibérations ayant fait l’objet d’inscriptions. Conformément au règlement intérieur, je mets donc aux voix en une seule fois l’ensemble des délibérations n’ayant pas fait l’objet de demandes de prises de parole en amont de notre séance.

Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous en remercie. L’ensemble des délibérations concernées sont donc adoptées à l’unanimité.

L’ordre du jour appelle l’examen des vœux déposés par les membres du conseil d’arrondissement. Nous débutons cette deuxième partie de nos débats.”

- Nombre de votants 29 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l’adoption de la délibération :24
- Nombre de suffrages exprimés contre l’adoption de la délibération :00
- Nombre d’abstentions05

(DELIB 12-2021-046 AVIS)

Vote global des délibérations :

- **DAC 20210285** : Subvention d'un montant de 4 000 euros à l'association "L'Apprenti Musicien" dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2021-047 AVIS)

- **DASCO 20210009** : Collèges publics, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement et subventions pour travaux.

(DELIB 12-2021-048 AVIS)

- **DASES 20210064** : Subventions d'un montant de 15 500 euros et convention avec trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

(DELIB 12-2021-049 AVIS)

- **DEVE 20210021** : Renouvellement de la convention avec l'association "Cirque Ici" pour l'occupation du bâtiment n° 6 situé dans le jardin d'agronomie tropicale au sein du bois de Vincennes, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2021-050 AVIS)

- **DFPE 20210108** : Subvention d'un montant de 74 564 euros et avenant n° 6 à l'association "Relais 59", pour la halte-garderie, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2021-051 AVIS)

- **DFPE 20210128** : Subvention d'un montant de 116 300 euros, avenant n° 6 avec l'association "Les Crocos", pour la crèche parentale, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2021-052 AVIS)

- **DJS 20210052** : Centres Paris Anim' Bessie Smith, Annie Fratellini, Musidora, Pina Bausch et son annexe Maya Angelou, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris - Avenant à convention de délégation de service public avec l'association "CLAJE".

(DELIB 12-2021-053 AVIS)

- **DJS 20210075** : Centre sportif Alain Mimoun, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris. Dépose d'une demande de permis de démolir.

(DELIB 12-2021-054 AVIS)

- **DLH 20210051** : Location de l'immeuble 28, avenue Ledru-Rollin dans le 12^{ème} arrondissement de Paris à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique.

(DELIB 12-2021-055 AVIS)

- **DLH 20210077** : Réitération, modification et demande de garantie d'emprunt finançant divers programmes de logement social de la RIVP.

(DELIB 12-2021-056 AVIS)

- Nombre de votants 29 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions00

- VCEU 122021-009 : Vœu présenté par la majorité du 12^{ème} arrondissement sur proposition d'Éléonore Slama, adjointe à la mairie du 12^{ème} en charge du logement, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion et des élu.e.s du groupe "Le 12^{ème} en commun, Socialistes et Citoyens", relatif à la lutte contre les punaises de lit.

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Considérant les nombreux signalements et témoignages d'habitants du 12^{ème} arrondissement relatifs à la présence de punaises de lit ;

Considérant la situation alarmante relative au développement de ces nuisibles dans le 12^{ème} arrondissement de Paris comme dans le reste de la région francilienne, dans le parc privé comme dans le parc social et indépendamment des catégories sociales et des niveaux de revenus de leurs habitants (les interventions de professionnels ont bondi de 76 % en 2020) ;

Considérant les désagréments engendrés par la présence de ces punaises de lit (démangeaisons, lésions cutanées, angoisses psychosociales, troubles du sommeil, anxiété, isolement social des victimes...), certains patients présentant même des symptômes d'un syndrome post-traumatique plusieurs années après l'infection ;

Considérant le coût élevé des traitements de lutte contre ce fléau (pouvant aller à plus de 2 000 euros pour le traitement d'un appartement de 50 m²) ;

Considérant qu'en appauvrissant sensiblement une partie de la population, la crise que nous traversons actuellement rend la prise en compte de ce fléau plus urgente encore, les locataires les plus précaires ne pouvant lutter financièrement seuls contre ces nuisibles ;

Considérant le vide juridique entourant la prise en charge de la désinfection ;

Considérant le plan d'actions annoncé par le gouvernement il y a un an qui n'a pas été suivi d'effets.

Sur proposition d'Éléonore Slama et des élu.e.s du groupe "Le 12^{ème} en commun, Socialistes et Citoyens", le conseil du 12^{ème} arrondissement émet le vœu que la maire de Paris interpelle le gouvernement pour qu'il passe enfin du constat à l'action dans la lutte contre les punaises de lit :

- **en reconnaissant les punaises de lit comme enjeu de santé publique et volet essentiel de la politique du logement ;**
- **en entreprenant une campagne massive de sensibilisation auprès du grand public ;**
- **en établissant les responsabilités s'agissant de la prise en charge du traitement de ce phénomène ;**
- **en encadrant strictement les procédés chimiques de désinsectisation utilisés selon des considérations écologiques ;**

- **en encourageant les sociétés d'assurance à inclure cette problématique dans les contrats qu'elles proposent à leurs clients ;**
- **en introduisant une nouvelle compétence dédiée à cette lutte dans le Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- **en donnant les moyens financiers et en accompagnant les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux face à ce fléau, notamment à l'heure où ces derniers sont contraints de se restructurer à marche forcée dans le sillage des impératifs fixés par la loi Elan.**

“Madame, nous vivons un vrai calvaire depuis près d'un an. La pandémie actuelle nous a fragilisés énormément, comme tout le monde à Paris et en France. À cela s'ajoute l'infestation de punaises de lit dans notre immeuble. Nous sommes un couple avec deux enfants. Depuis mars dernier, nous subissons les punaises de lit. Ma fille de sept ans a été piquée à plusieurs reprises, elle fait des allergies aux piqûres. Nous avons jeté nos canapés, nos lits. Nous vivons dans des sacs plastiques avec un matelas à même le sol. Nous avons traité le logement. Néanmoins, le problème réapparaît. Hier soir, nous avons vu deux punaises dans l'appartement. J'ai dû prendre mes enfants et nous sommes hébergés actuellement chez mes parents. J'ai peur d'apporter des punaises de lit avec nous et de contaminer mes parents du Covid-19, car mon papa a 78 ans et ma maman bientôt 70. Je suis dans la détresse la plus totale. Je pleure tous les soirs. Je ne dors plus.’ Le témoignage que je viens de vous lire rejoint beaucoup d'autres qu'en tant que maire adjointe en charge du logement, je reçois. Les punaises de lit sont devenues un problème de santé publique. Ce phénomène a pris une ampleur importante ces dernières années dans notre arrondissement comme partout ailleurs. Il n'est plus possible de rester les bras croisés à attendre que ce sujet soit pris à bras-le-corps par l'État. Les désagréments engendrés par la présence de ces punaises de lit, démangeaisons, lésions cutanées, angoisses psychosociales, troubles du sommeil, anxiété, isolement social des victimes, sont réels. Et autant battre tout de suite un cliché largement répandu, les punaises concernent tout le monde, quelles que soient les catégories sociales. Elles concernent tout autant les personnes aux revenus importants que celles aux revenus modestes. Le parc privé comme public, les hôtels, les cinémas sont aussi touchés. Or, les locataires les plus précaires ne peuvent pas lutter seuls contre ces nuisibles. Les interventions de désinfection étant coûteuses, pouvant aller à plus de 2 000 € pour le traitement d'un appartement de 50 m². Car si la punaise de lit n'est pas aristocrate, s'attaquant aux riches comme aux pauvres, les moyens de s'en prémunir ne sont pas de fait à la portée des classes populaires, en particulier en ce moment dans le cadre de la crise que nous traversons qui a fragilisé beaucoup de nos concitoyens. Alors il y a un an, le gouvernement a annoncé un plan d'action qui n'a malheureusement pas été suivi d'effets. Un vide juridique entoure par ailleurs la prise en charge de la désinfection. Si bien que, par exemple, des bailleurs de la ville de Paris prennent en charge les coûts de désinfection là où d'autres bailleurs laissent leurs locataires sans solution. Compte tenu de l'urgence et de l'ampleur de la situation, sur ma proposition et celle des élu.e.s du groupe Paris en commun, socialistes citoyens, et je l'espère de l'ensemble des élu.e.s que vous êtes, nous demandons au gouvernement qu'il passe enfin à l'action sur le plan de la lutte contre les punaises de lit en les reconnaissant comme enjeu de santé publique et volet essentiel de la politique du logement, en entreprenant une campagne massive de sensibilisation auprès du grand public car, en la matière, comme souvent, la prévention est importante, en établissant les responsabilités et le cadre s'agissant de la prise en charge du traitement de ce

phénomène, en encadrant strictement les procédés chimiques de désinfection utilisés selon des considérations écologiques, en introduisant une nouvelle compétence dédiée à cette lutte dans le code général des collectivités territoriales. Il est urgent de donner les moyens financiers et d'accompagner les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux face à ce fléau, notamment à l'heure où ces derniers sont contraints de se restructurer à marche forcée dans le sillage des impératifs fixés par le gouvernement. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je suis saisie d'une demande d'intervention de monsieur Margain à ce sujet. Monsieur Margain, la parole est à vous."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je vous remercie. Chère Éléonore Slama, pour une fois, vous ne critiquez pas la région. Vous ne critiquez même pas madame Péresse. Vous critiquez quand même le gouvernement, j'imagine pour essayer de trouver une manière de disculper comme vous aimez le faire. Je vois quand même une amélioration assez notable de votre positionnement et je m'en réjouis. Notre groupe s'étonne cependant de votre demande sur les punaises de lit qui sont, comme chacun le sait, une conséquence très logique de la politique de propreté que vous menez dans la ville depuis de nombreuses années. Vous avez transformé la ville de Paris en gigantesque poubelle à ciel ouvert. Vous avez laissé pulluler les rats et les autres nuisibles. Rappelez-vous la visite que nous avons faite avec la prédécesseure de madame la maire Emmanuelle Pierre-Marie avec madame Elbaz. Nous avons fait cette visite dans le parc de Bercy. Tous les rats s'étaient manifestement donné le mot pour l'accueillir. C'était une invasion. Manifestement, depuis, rien de sérieux n'est fait pour essayer d'endiguer ces nuisibles. Cette politique est tout à fait inacceptable. Je vais vous dire, chère madame Slama, que le problème des punaises de lit est un véritable problème et nous nous associons à cette réflexion sur la punaise de lit puisqu'elle abîme les foyers, comme vous l'avez dit, et les logements. Mais je voudrais vous dire encore une fois que vous devriez mener une politique de propreté de la ville. Vous devriez d'abord nettoyer la ville. Vous devriez arrêter cette insalubrité qui pèse sur tous les parisiens. Nous sommes dans une ville qui est consacrée par de nombreux journaux, puisque même Le Parisien le titre régulièrement, comme l'une des villes les plus sales au niveau des grandes métropoles qui existent au monde. Je vais vous donner un conseil, si je puis me permettre, avec beaucoup d'humilité. Comme on le disait autrefois, vous devriez balayer un peu devant votre porte. Mais c'est au sens propre. C'est-à-dire balayer la ville avant de faire des réclamations sur les punaises de lit. Notre groupe s'abstiendra donc sur votre vœu. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci. Je pense qu'on ne vit pas dans la même ville et je ne vois pas le rapport avec les rats. Mais madame Éléonore Slama pour répondre."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

“Tout le monde peut être touché, infecté par des punaises de lit, et je ne crois pas, monsieur Margain, je suis même sûre que ce n’est pas une question de propreté. D’ailleurs, je pense que les gens qui sont touchés, et encore une fois, quels que soient leur milieu social, leurs revenus, etc., seraient peut-être un peu heurtés par le lien que vous venez faire entre propreté et infection de punaises de lit. Il n’y a pas de lien établi entre la propreté et les punaises de lit. Les gens qui sont touchés par ce fléau ne sont pas particulièrement sales, contrairement à ce que vous laissez entendre ce soir. Rassurez-vous, une seule chose me guide et m’obsède, et ce n’est pas madame Péresse, c’est l’intérêt des habitants. Je déplore malheureusement que sur un sujet comme celui-ci, qui est franchement loin d’être politique, vous fassiez là encore de la politique politicienne et que vous ne preniez pas en compte d’abord et avant tout l’intérêt des habitants.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Est-ce qu’il y a d’autres explications de vote ? Je ne vois pas de main levée. Je vais mettre au vote ce vœu.

Qui est contre ? J’ai bien compris qu’il y avait des abstentions. Qui s’abstient ? Cinq voix. Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants 29 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l’adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l’adoption de la délibération :.....00
- Nombre d’abstentions05

(DELIB 12-2021-057 VOEU)

Vœu adopté.

- VCEU 122021-010 : Vœu présenté par la majorité du 12^{ème} arrondissement sur proposition de Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement en charge de la transition écologique, des espaces verts et de la condition animale et des élu.e.s du groupe écologiste, relatif à la fin de l'accueil des salons d'exposition et de vente d'animaux de compagnie sur les sites appartenant à la ville de Paris.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Considérant l'évolution du code civil qui reconnaît depuis janvier 2015 les animaux comme des êtres vivants doués de sensibilité ;

Considérant l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale le 27 janvier 2021 d'un amendement prévoyant d'interdire les ventes de chiens et de chat dans les animaleries d'ici 2024, dans le cadre de l'examen de la proposition de loi contre la maltraitance animale ;

Considérant le Plan Biodiversité voté à l'unanimité en conseil de Paris en mars 2018 ;

Considérant la fiche 30 *Permettre aux animaux de mieux vivre en ville* de ce Plan Biodiversité ;

Considérant le rapport de la Mission *Animaux en ville*, approuvé par un vote au conseil de Paris en novembre 2018 ;

Considérant les objectifs d'actions et de préventions en matière de lutte contre les achats impulsifs d'animaux, contre les abandons d'animaux, et contre le trafic d'animaux présents dans ce rapport ;

Considérant l'engagement de la ville de Paris pour soutenir l'adoption d'animaux présents dans les refuges et gérés par des associations de protection animale ;

Considérant la tenue du salon *Animal expo* à l'automne au parc floral, soit sur un terrain appartenant à la ville de Paris et situé dans le 12^{ème} arrondissement, dans l'espace événement dont la gestion revient actuellement à un délégataire de service public ;

Considérant l'environnement stressant des salons d'exposition et de vente d'animaux, peu compatibles avec les besoins physiologiques des animaux exposés ;

Considérant que les salons d'exposition et de vente d'animaux de compagnie suscitent des achats impulsifs et irréfléchis d'animaux de compagnie, alors qu'encourager la réflexion et la responsabilisation des futurs propriétaires est nécessaire afin de lutter contre les abandons ;

Considérant que, d'après les associations de protection des animaux, entre 60 000 et 100 000 chiens et chats sont abandonnés chaque année ;

Considérant la difficulté à vérifier l'origine de tous les chiens vendus sur ce type de salons, et ce alors qu'on estime qu'environ un tiers des chiens achetés en France sont issus de trafic, importés illégalement, souvent sevrés précocement et élevés dans des conditions déplorables.

Le groupe écologiste du 12^{ème} arrondissement de Paris forme le vœu que la ville de Paris, en toute cohérence avec les objectifs de sa stratégie *Animaux en ville*, prenne les mesures nécessaires afin de mettre fin à l'accueil de salons d'exposition et de vente d'animaux de compagnie sur les sites dont elle est propriétaire.

“Ce vœu s’attache à demander à ce que la ville de Paris n’accueille plus de salons d’exposition et de ventes d’animaux de compagnie sur les terrains qui lui appartiennent. Dans le 12^{ème} arrondissement, le salon Animal Expo qui a lieu en général à l’automne au parc floral depuis de nombreuses années est sur un terrain qui appartient à la ville de Paris, et plus précisément au sein de l’espace événement du parc floral dont la gestion revient actuellement à un délégataire de service public. Ce type de salon pousse malheureusement à l’achat impulsif d’animaux de compagnie qui est la cause des abandons de demain. Or, dans le cadre de la stratégie Animaux en ville, qui est issue du rapport Animaux en ville approuvé par un vote en conseil de Paris en novembre 2018, la ville de Paris est très engagée pour la protection des animaux et s’est donnée notamment des objectifs d’action et de prévention en matière de lutte contre les achats impulsifs d’animaux de compagnie, en matière de lutte contre les abandons et contre les trafics d’animaux de compagnie. La ville de Paris apporte également son soutien aux associations qui œuvrent pour la protection des animaux et qui font un travail essentiel. La ville de Paris relaie notamment leurs campagnes de sensibilisation contre les abandons. C’est ainsi qu’en toute cohérence avec la stratégie que la ville de Paris met en œuvre pour les animaux, nous souhaitons aller vers la sortie de ce type de salon selon un calendrier qui restera à définir. La société évolue rapidement sur les questions relatives au bien-être animal et les attentes de la part de nos concitoyens et concitoyennes sont très fortes à cet égard. Les pratiques ainsi que les règles doivent évoluer également. C’est la direction que nous souhaitons prendre. Cessons de considérer les animaux comme de simples marchandises et suivant en cela l’évolution du code civil qui, depuis janvier 2015, définit les animaux comme des êtres vivants doués de sensibilité. Merci.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Il y a plusieurs explications de vote.”

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

“Ce vœu relève d’une très jolie naïveté. En effet, vous ne pouvez pas méconnaître que le commerce d’animaux de compagnie est très répandu dans notre pays, nonobstant les trafics. Ne pensez-vous pas contre-productif de supprimer les salons et expositions quand il suffirait d’imposer quelques règles strictes aux exposants et aux visiteurs afin que ce commerce se fasse dans l’intérêt de tous dans le respect de la condition animale ? Nous nous inquiétons de cette multiplication des interdits dans une société qui devient peu à peu liberticide et où certains voudraient imposer à tous leur mode de vie. Il n’est pas souhaitable aujourd’hui de laisser aux seuls particuliers d’opérer ces ventes sur des sites Internet, sur de grands enseignes assez connues. Il nous semble en effet préférable que la mairie de Paris s’engage à garantir la sécurité sanitaire et le respect des animaux lors de ces salons et expositions. C’est pourquoi nous ne voterons pas pour ce vœu.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Vous ne voterez pas ce vœu. Vous voterez contre ou vous vous abstenerez ?”

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

“Nous voterons contre.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup de cette précision. Monsieur Sébastien Marque, vous avez demandé la parole.”

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Le vœu présenté nous semble mettre un petit pansement sur une plaie béante. Nous concevons que l'empathie envers le règne animal agit comme un focalisateur sur les conditions de vie des bestioles dans les salons, mais ce vœu ne dit rien de l'origine du problème. La société dans laquelle nous vivons, sous la pression du consumérisme, tend à réduire les animaux à de simples objets de consommation répondant à des logiques purement économiques. D'ailleurs, quand madame Atlan-Tapiero parle de liberticides, je pense que c'est justement auprès des acteurs économiques qu'elle tourne son regard. Mais c'est justement ce modèle économique globalement que le vœu devrait au moins évoquer. Vous avez rappelé qu'une mission d'information avait amené à des solutions à Paris. Effectivement, un des vœux avait été adopté en 2018. Bien entendu, le groupe communiste s'associe, votera pour ce vœu également, car il fait partie de la démarche, mais nous regrettons qu'il manquait la partie consumérisme et incitation à consommer et à jeter. Merci.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Monsieur Guy Tabacchi, vous avez demandé la parole pour une explication de vote.”

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“Bonsoir, mes chers collègues. Le groupe Génération.s du 12^{ème} arrondissement de Paris va voter en faveur de ce vœu tel qu'il a été présenté. La relation entre l'homme et l'animal est une relation aussi vieille que l'existence humaine, et sa nature a évolué au cours des siècles. Elle évoluera encore. Nous sommes arrivés à une période où cette relation a pris un caractère qui prend en considération la dignité et le bien-être de l'animal. La dignité est appréciée sur les conditions de traitement physique de l'animal par l'homme et nous considérons que cette dignité serait améliorée si les animaux de compagnie ne se trouvaient pas au centre et l'objet direct de relations marchandes. C'est pour cela que nous voterons en faveur de ce vœu.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. madame Corinne Atlan-Tapiero, vous avez redemandé la parole. C’est pour un changement d’explication de vote ? Vous êtes désormais favorable ?”

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

“J’ai repris la parole parce qu’à chaque fois que j’interviens, il y a toujours une petite surenchère sur mes propos. Je trouve ça extrêmement désagréable. Je sais que ça manque à beaucoup d’aller au spectacle, mais cette séance n’est pas une séance de spectacle. Donc les petites phrases, c’est insupportable, quand elles ne sont pas insultantes, voire diffamatoires. Je trouverais assez convenable de la part de mon cher collègue de bien vouloir s’abstenir de ses petites remarques de café du commerce. C’est un premier point. À titre personnel, je voterai contre. Si mes collègues souhaitent s’abstenir, je n’y vois pas d’inconvénient, si c’était votre question. Merci beaucoup.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Madame Manon Havet.”

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d’arrondissement :

“Merci, Sébastien Marque. Je pense que certains éléments en ce qui concerne la marchandisation des animaux est en ce sens dans le vœu que nous présentions. Et merci pour ces précisions. Madame Atlan-Tapiero, vous parlez de règles qu’il suffirait d’imposer dans ce type de salon. Des règles existent déjà. Malheureusement, nous pensons que le contexte même de ce type de salon et du gigantisme sur lequel ils jouent ne permet pas de remplir des conditions en termes de bien-être animal et en termes de fin de la marchandisation extrême des animaux de compagnie. C’est la raison pour laquelle nous souhaitons que ce type de salon ne soit plus accueilli par la ville de Paris.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix ce vœu.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Sur l’explication de vote, cela n’a pas l’air clair. Je voterai également contre. Je ne sais pas pour le reste du groupe. Je voudrais simplement dire que je suis contre tout ce qui est liberticide. Vous oubliez une seule chose dans votre histoire, c’est les pauvres gens et les personnes âgées qui aiment bien les chiens, les chats, qui vont dans un salon à Paris parce qu’elles ne savent pas aller sur Internet, mais cela ne vous importe absolument pas. C’est votre idée, il ne faut plus avoir des animaux parce que ce n’est vraiment pas bio ou écolo. Vraiment, cette vie liberticide devient insupportable. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup pour votre prise de position. Je pense qu’il y a aussi la SPA et d’autres institutions et associations vers lesquelles nous pouvons nous tourner. Je pense que vous ne savez pas qui a des animaux ou pas dans cette instance. Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu.

Qui est contre? Deux mains levées. Qui s’abstient? Deux mains levées. Monsieur Marque?”

M. Sébastien Marque, conseiller d’arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“J’ai compté trois mains levées contre.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Je reprends. Qui est contre? Trois mains levées. Merci, Sébastien Marque, de votre vigilance. Qui s’abstient? Deux mains levées. Qui ne participe pas au vote?

Il est donc adopté. Je vous en remercie. Nous passons désormais au vœu suivant.”

- Nombre de votants 29 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l’adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l’adoption de la délibération :.....03
- Nombre d’abstentions02

(DELIB 12-2021-058 VOEU)

Vœu adopté.

- VCEU 122021-011 : Vœu présenté par la majorité du 12^{ème} arrondissement sur proposition des élu-es du groupe écologiste, relatif à la mise en place d'un protocole de maintien des établissements scolaires ouverts pendant la crise sanitaire.

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant que tous les spécialistes de l'enfance s'accordent sur le fait que les enfants doivent continuer d'aller à l'école, se sociabiliser, suivre des cours, pour leur apprentissage scolaire ainsi que pour leur développement ;

Considérant que lors des annonces faites par le Premier ministre le 18 mars 2021, les crèches, écoles, collèges et lycées de la capitale ont échappé à des mesures restrictives dures ;

Considérant qu'au 19 mars 2021, 112 classes ont été fermées dans la capitale avec 912 élèves et 142 personnels dépistés positifs et positives au Covid-19 et que ces chiffres ont presque doublé en une semaine ;

Considérant que les protocoles de sécurité renforcés mis en place dans les établissements scolaires (de la crèche au lycée) semblent peu clairs, difficiles à appliquer et changent trop régulièrement ;

Considérant que seuls les lycées sont concernés par les mesures de dédoublement de classe ;

Considérant que les mesures de dédoublement de classe doivent être mises en application dans l'ensemble des établissements scolaires et qu'ils doivent être accompagnés de moyens humains et d'équipements adaptés pour la sécurité des équipes éducatives et aux enfants ;

Considérant que certains lycées n'ont pas été en mesure de faire respecter les consignes de dédoublement de classe en étant contraint de continuer à maintenir les classes en présentiel subi ;

Considérant que certains lycées passés en classe dédoublée compensent les heures non dispensées en présence par des heures dispensées à distance, mais que d'autres ne sont pas en mesure d'effectuer ce rattrapage, ce qui accroît les inégalités entre les lycéennes et lycéens parisiens en l'absence de directives claires de la part du rectorat ;

Considérant qu'il ne peut exister de dispositif de surveillance et de protection efficace dans les établissements scolaires sans tester massivement les élèves et les professionnels ;

Considérant que les tests salivaires ont un meilleur taux d'acceptation par les élèves et leurs parents que les tests naso-pharyngés, et que ce taux d'acceptation pourrait être amélioré par une campagne d'information lors de la demande de consentement aux parents ;

Considérant que seuls les tests PCR (naso-pharyngés ou salivaires) peuvent donner lieu à un ciblage pour détecter les variantes du virus dépisté ;

Considérant que les tests salivaires sont réservés aux élèves du premier degré et que les professeurs doivent payer 1 euro, correspondant au reste à charge appliqué par l'assurance-maladie, non compensé par l'éducation nationale ;

Considérant que les professionnel.le.s de l'éducation nationale et les autres personnels qui travaillent dans les écoles ne figurent toujours pas parmi les personnes prioritaires pour la vaccination, alors même que la priorité est donnée à l'enseignement ;

Considérant que certains pays européens, comme l'Italie ou l'Espagne, ont fait le choix de vacciner les professionnel.le.s de l'éducation afin de leur permettre d'exercer leur métier en étant protégé.e.s ;

Considérant que dans nombre d'établissements parisiens, les personnel.le.s de l'éducation nationale n'ont été livré.e.s ni en masque ni en gel hydroalcoolique par le Rectorat et sont ainsi laissé.e.s sans protection ;

Considérant que les professeur.e.s des écoles maternelles et élémentaires qui le demandent doivent pouvoir bénéficier de masques inclusifs, en particulier en présence d'enfants à besoins spécifiques ;

Considérant que les élèves ont également besoin d'être rassuré.e.s grâce à des mesures sanitaires cohérentes et efficaces dont ils et elles perçoivent qu'elles les protègent, elles et eux et leur famille ;

Considérant le décret n° 2020-1524 du 5 décembre 2020 portant création d'une prime d'équipement informatique allouée aux personnels enseignants relevant du ministère chargé de l'éducation et aux psychologues de l'éducation nationale, excluant les professeurs de la discipline de documentation et les conseillers principaux d'éducation (CPE) ;

Aussi, sur proposition des élu.e.s du groupe Écologiste de Paris 12^{ème}, le conseil d'arrondissement émet le vœu que la ville de Paris :

- **Interpelle le gouvernement pour que les professionnel.le.s de l'éducation nationale soient considéré.e.s comme prioritaires concernant la vaccination et n'aient pas à payer de reste à charge pour les tests dans l'attente et aussi pour qu'ils et elles soient fourni.e.s en masques et en gel hydroalcoolique ;**
- **Interpelle le gouvernement pour que des directives claires soient données pour permettre la tenue de classes en extérieur aux enseignant.e.s et animateurs.trices qui le souhaitent ;**
- **Interpelle le gouvernement pour que les professeurs de la discipline de documentation et conseillers principaux d'éducation (CPE) soient intégrés à la prime d'équipement informatique pour maintenir la continuité pédagogique et qu'elle soit versée rapidement ;**
- **Déploie de façon massive les tests salivaires dans tous les établissements scolaires, de la maternelle au lycée ;**
- **Organise des dépistages systématiques par test salivaire, accompagnés de sensibilisation en direction des parents d'élèves, dès qu'un cas est déclaré dans une classe et recrute pour ce faire du personnel formé ;**
- **S'assure auprès du rectorat de l'application stricte des mesures sanitaires dans l'ensemble des établissements scolaires et de la mise en place de mesures permettant que des cours en distanciel compensent les heures perdues en présentiel et ce notamment dans les lycées ;**

- **Exige du rectorat la mise en place d'un protocole d'information en temps réel pour le suivi de la situation épidémique en milieu scolaire à destination des élus, des équipes éducatives et des instances représentatives au sein des établissements ;**
- **Généralise l'installation de capteurs de CO2 dans les salles de classes et autres espaces collectifs afin de mesurer le niveau de concentration de toxicité de l'air et inciter à la bonne aération des locaux ;**
- **Réitère sa proposition au rectorat de mise à disposition de plusieurs centaines de locaux qui pourraient permettre un dédoublement des classes ;**
- **Maintienne son effort pour l'embauche d'agents d'entretien et de personnels d'animation pour assurer les remplacements (notamment les ASEM en maternelle), et interpelle le rectorat afin qu'il embauche des professeur.e.s remplaçant.e.s pour assurer la continuité du service public d'éducation ;**
- **Demande à ce que les dispositifs d'aide sociale pour accompagner les familles confrontées à des difficultés de garde d'enfants à domicile (testés positifs ou cas contact) dans le cadre de Covisan soient renforcés.**

“Vous avez rappelé en début de séance la situation sanitaire très difficile dans laquelle nous nous trouvons et je ne vais pas revenir sur les chiffres du nombre de classes fermées et du nombre de personnes en réanimation. Vous avez rappelé également tout le travail accompli dans notre arrondissement, et plus généralement dans tout Paris, pour mettre en place les mesures sanitaires dans des temps record, les centres de vaccination, les centres de dépistage, les protocoles sanitaires stricts et les gestes barrières, les outils de protection mis à disposition. Il est de notre responsabilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin à cette crise sanitaire et également d'alerter. Nous sommes élus dans les conseils des établissements scolaires de la ville et nous avons toutes et tous constaté l'inquiétude face à la crise, la lassitude grandissante face aux décisions gouvernementales, voire la colère sur certaines mesures prises. Encore la semaine dernière, en conseil d'école de la rue Picpus où l'on a débattu de ce reste à charge d'un euro, pour le dépistage salivaire du Covid-19 pour les enseignants, ou encore en décembre dernier lors du conseil du collège Guy Flavien où l'équipe éducative a attiré notre attention sur ce décret du 6 décembre, qui proposait une prime informatique tout en excluant les professeurs de la documentation et les conseillers principaux d'orientation. Ce vœu est avant tout un vœu de soutien à l'ensemble de la communauté éducative du 12^{ème}, un soutien pour que soit reconnu leur travail remarquable pendant plus d'un an pour faire face à cette crise. Et pour mettre fin à l'épidémie et finir l'année scolaire dans de bonnes conditions, le gouvernement doit permettre à ces professionnels en première ligne de bénéficier d'un dépistage gratuit au sein des établissements scolaires ainsi qu'aux élèves et aux parents d'élèves. Depuis quelques semaines, la stratégie "dépister, tracer, isoler" mise en place a complètement été oubliée, et notamment dans les établissements scolaires. Les professionnels doivent pouvoir bénéficier très rapidement de la vaccination, seul moyen d'enrayer l'épidémie définitivement. Des objectifs clairs doivent être envoyés pour donner la possibilité aux enseignants de faire classe à l'extérieur, les beaux jours étant de retour, et de pouvoir également contrôler l'air dans les classes et aérer correctement les classes, d'embaucher plus de personnels pour assurer la continuité du service public et que des dispositifs d'aide sociale soient mis en place pour les gardes d'enfants lors des dépistages positifs. Le gouvernement n'est clairement pas à la hauteur de cette troisième vague et il est de notre devoir d'alerter et de soutenir la communauté éducative du 12^{ème}. La poursuite éducative est primordiale et le gouvernement doit donner tous les moyens aux établissements scolaires pour se protéger. C'est le sens de ce vœu.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Y a-t-il des explications de vote ? Pour ma part, j’ai noté Corinne Atlan-Tapiero.”

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

“Merci. Comme vous, nous sommes inquiets de la situation sanitaire, et plus particulièrement dans les écoles. Comme vous, nous sommes attachés à la continuité du service public et de l’enseignement. Pourtant, force est de constater que depuis début janvier au moins, l’école est soumise à des sursauts. En effet, il n’est pas rare que l’on ferme une classe, des classes ou une école en raison du Covid. Pourtant, je ne vous vois pas vous alarmer sur ce sujet. Où est votre indignation sur la perte d’enseignement des élèves concernés ? Oui, il faut vacciner davantage. Oui, on peut critiquer la gestion de la crise, il n’y a aucun problème. Il faut vacciner les publics prioritaires et élargir les priorités. Mais depuis peu, sans doute après que vous ayez déposé votre vœu, le gouvernement a annoncé lancer une vaccination des enseignants. C’est une chose que de faire des vœux, de faire de la politique politicienne comme dirait madame Slama, pour de la politique qui nous paraît contre-productive dans une période où nous devrions être solidaires. Ce soir, vous nous présentez un vœu fourre-tout parce que, pardonnez-moi, je ne voulais pas convoquer Prévert sur ce texte, alors même que vous êtes au pouvoir et que vous avez toute latitude pour interpeller par la voix de la maire de Paris le gouvernement. Mais peut-être est-elle davantage sur les territoires qu’à Paris, ceci expliquant cela. Enfin, vouloir faire la classe dehors, c’est joli, mais c’est renoncer aux programmes. Vouloir transformer les enseignants en laborantins, ça paraît pratique, mais c’est une tâche qui n’est pas la leur. C’est ça, les respecter, ne pas leur assigner des tâches qui ne sont pas les leurs. Vous leur demandez une information du rectorat en temps réel des élus, bien sûr, mais c’est la charge de l’adjointe en charge de l’éducation de la mairie de Paris, non ? Vous l’aurez compris, et pour toutes ces raisons de ce vœu-fleuve qui est étonnant, nous nous abstiendrons, bien évidemment. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Y a-t-il d’autres explications de vote ?”

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“Mes chers collègues, en quelques mois, nous en sommes au sixième ou septième, nous n’arrivons même plus à les compter, protocole sanitaire édicté par le ministère de l’éducation nationale. En cette période de recrudescence de l’épidémie, l’inquiétude est grande, tant parmi les enseignants que parmi les parents d’élèves qui demandent des mesures concrètes et surtout claires pour garantir la sécurité sanitaire de toutes et tous. C’est le sens de ce vœu, qui est certes un vœu d’interpellation de l’Éducation nationale, mais qui a aussi un effet miroir qui n’est pas à son avantage si on le confronte aux actions concrètes de la ville de Paris. En effet, ce vœu aurait peut-être mérité dans ses considérants de rappeler l’ensemble des moyens mobilisés par la ville de Paris pour faire face à cette crise sanitaire. Et puisqu’en la matière, madame Atlan-Tapiero a fait preuve d’un peu de dénigrement à l’instant, ce sera peut-être aussi une forme de réponse. J’espère qu’elle n’en sera pas trop contrariée, une fois de plus. Permettez-moi donc de les rappeler brièvement dans le temps qui m’est ici imparti. Il convient à mon sens de souligner qu’afin de mettre en œuvre les protocoles sanitaires successifs dans les meilleures conditions, la ville de Paris a recruté 250 personnels supplémentaires,

notamment des agents de nettoyage et des ATSEM, que la ville de Paris a recensé 373 bâtiments municipaux pouvant accueillir les élèves et les enseignants au sein de classes dédoublées, et nous attendons depuis plusieurs jours que le rectorat se saisisse enfin de cette opportunité, notamment en recrutant les personnels nécessaires. Vraisemblablement, le « quoi qu'il en coûte » trouve en la matière certaines limites. Nous demandons par ailleurs que la vaccination soit ouverte à tous les adultes présents devant les enfants, y compris, c'est important pour le 12^{ème} arrondissement, les personnels de la caisse des écoles. J'ai évoqué les injonctions contradictoires permanentes du ministère, mais face à cette situation mouvante, nous sommes aussi conscients et reconnaissons bien volontiers que les ajustements permanents sont nécessaires, mais cela nécessite une capacité de réactivité pour laquelle rien ne remplace la connaissance fine des réalités qu'ont les élus locaux. C'est pourquoi la ville de Paris a pris l'initiative de la création d'un comité consultatif de suivi du Covid-19 sous l'autorité de l'épidémiologiste Dominique Costagliola, associant avec Patrick Bloche et Anne Souyris des experts, des représentants de la communauté éducative, de l'académie, des représentants syndicaux, etc. Enfin, ce vœu évoque l'installation de capteurs de CO2 qui permettent de mieux gérer l'indispensable aération des locaux. D'ores et déjà, 180 établissements de la petite enfance, écoles et collèges en ont été dotés avec la pose de plus de 500 capteurs, en particulier dans les réfectoires où les risques sont plus élevés. Mais cette généralisation de capteurs CO2 dans l'ensemble des salles de classe est un objectif qui, pour être louable, paraît matériellement aujourd'hui difficilement accessible. C'est pourquoi je suggère une légère modification de cette partie du vœu en remplaçant la demande de généralisation dans toutes les salles formulée par une demande d'installation la plus large possible de capteurs CO2. Sous réserve de cette modification marginale, nous voterons en faveur de ce vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'explications de vote ? Avant de redonner la parole à monsieur Rouveau, je vais moi-même répondre à madame Atlan-Tapiero. Je ne peux pas vous laisser dire ce genre de choses. La ville et les maires d'arrondissement, et notamment les maires de droite, qui sont aussi chaque semaine mobilisés pour rencontrer les préfets, les directeurs de l'ARS et le directeur de l'APHP, je vous engage à vous adresser à eux. La ville est mobilisée sur ce sujet depuis des mois. Nous demandons depuis des mois un renforcement des consignes sanitaires en vue de protéger nos enseignants et les éducateurs, et surtout in fine nos enfants. Nous demandons depuis des semaines à ce que le personnel puisse être aussi vacciné. Vous savez très bien que ce n'est pas nous qui choisissons les publics prioritaires. Si certains élus d'autres arrondissements se permettent de manière politicienne de prétendre sortir des protocoles fixés par les autorités sanitaires, je refuse de vous laisser dire de semblables approximations. Je préfère largement les efforts que nous conduisons tous ensemble, avec Anne Hidalgo chaque semaine, Emmanuel Grégoire, Patrick Bloche, Anne Souyris, et avec bien des maires d'arrondissement, y compris par exemple du 15^{ème} ou du 17^{ème}, et que nous discutons chaque semaine et utilement avec l'ensemble des préfets, des maires et de l'ARS. Nous nous battons pour l'ouverture des centres de vaccination et pour vraiment avoir suffisamment de doses chaque semaine pour pouvoir enfin être à la hauteur de la vaccination que nous avons promise. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Monsieur Nicolas Rouveau pour vous répondre."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci beaucoup, madame la maire, et merci à Pierrick Paris pour avoir reprécisé tout ce que fait la ville lors de cette crise sanitaire qui a quand même des mesures exemplaires."

Vous parliez d'indignation, madame Corinne Atlan-Tapiero. On n'a pas attendu ce vœu pour s'indigner. Madame la maire l'a rappelé. On est, comme je l'ai précisé au début du vœu, toutes et tous concernés dans les conseils d'école où l'on écoute, on entend la communauté éducative sur ces problématiques. Donc évidemment, ce vœu vient en soutien pour relayer la parole de ces personnes que l'on entend depuis des mois. Effectivement, on a dû déposer le vœu il y a une semaine avant ce conseil d'arrondissement. Il y a eu des mesures annoncées par le gouvernement, notamment la vaccination des enseignants pour la fin avril ou début mai. Ce n'est clairement pas précis et ces mesures ne sont clairement pas encore assez efficaces et ambitieuses pour enrayer l'épidémie dans les établissements scolaires. Bien sûr, nous ne retirons pas ce vœu et nous continuons à appeler des mesures fortes. Bien sûr, la classe en extérieur, ce n'est pas renoncer aux programmes. C'est justement renforcer des connaissances sur certains modules. On n'est pas obligé de faire toute la classe à l'extérieur. On peut travailler avec les enseignants, toute la communauté éducative, pour voir quels enseignements on peut faire à l'extérieur pour éviter que l'épidémie ne reparte à la hausse encore une fois. Pour répondre à monsieur Paris, effectivement, sur les capteurs CO2, c'est comme vous l'avez dit une demande marginale. Bien sûr, nous acceptons d'aller vers ce déploiement pour pouvoir avoir une aire dans les classes qui soit le plus ouverte possible."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Une aire et un air. Merci beaucoup. Effectivement, je n'attends qu'une chose, c'est d'avoir les doses promises. Madame Atlan-Tapiero, vous voulez rebondir."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Je voudrais rebondir d'un mot. Je suis très heureuse finalement que nous ayons un compte rendu des propos de chacun, comme ça, vous verrez que je n'ai pas dit tout à fait ce que vous avez voulu comprendre. Je n'ai mis en cause à aucun moment les maires d'arrondissement. Ce serait bien que ce soit dit. Je peux tout à fait légitimement m'interroger sur le fait qu'il n'y a pas eu une mobilisation extraordinaire sur la perte de l'enseignement, des classes qui sont fermées au fil de l'eau à cause du Covid, et qui mettent les familles dans une très grande difficulté. Vous reparlez des classes en extérieur. C'est un très beau concept. Mais vous savez que sur 659 écoles, on ne va pas tous les mettre à l'extérieur, même que pour un groupe par jour, parce que ce n'est pas possible, parce qu'il y a des collèges et que, bien évidemment, et vous le savez très bien, c'est des parties de programmes auxquelles on va renoncer. Je ne veux pas polémiquer. Je trouve que c'est un peu dommage de s'emballer sur des propos qui n'ont pas été tenus. Heureusement que le compte rendu sera là. Il fera foi. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix ce vœu."

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cinq mains levées. Qui ne prend pas part au vote ?

Il est donc adopté. Je vous en remercie. Vœu suivant."

- Nombre de votants 29 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions05

(DELIB 12-2021-059 VOEU)

Vœu adopté.

- VCEU 122021-012 : Vœu proposé par les élu.e.s des groupes Le 12^{ème} en commun, Socialistes et Citoyens, Génération.s et écologistes, relatif à la nouvelle procédure AFFELNET d'affectation des élèves parisiens.ne.s en lycée général et technologique.

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant qu'en mai prochain, les élèves parisiens.ne.s de troisième formuleront des vœux pour être affecté.e.s en seconde générale et technologique en suivant une nouvelle procédure AFFELNET d'affectation en lycée par le net ;

Considérant les objectifs initiaux annoncés par l'académie de Paris pour la réforme de la procédure AFFELNET pour la rentrée 2021: améliorer la mixité sociale et scolaire des lycées, garantir des choix de formations avec une mobilité interquartiers, permettre à tou.te.s les collégien.ne.s de bénéficier d'une affectation dans un lycée avant les vacances scolaires d'été ;

Considérant qu'il s'agit d'une réforme attendue par les familles parisiennes et réclamée par les fédérations de parents d'élèves depuis des années, afin de limiter le nombre d'élèves non affectés au premier tour, de réduire la ségrégation sociale et scolaire si marquée dans la capitale et de rompre avec la logique délétère des lycées de niveau à Paris ;

Considérant la publication début mars par le rectorat de la carte de correspondance entre lycées et collèges pour la rentrée 2021 ;

Considérant les interrogations et craintes légitimes exprimées par les parents d'élèves des collèges du 12^{ème} arrondissement relatives au projet de refonte de la procédure AFFELNET pour la rentrée 2021 ;

Considérant la mobilisation de la communauté éducative et des professionnels de l'éducation nationale en faveur de la mixité sociale et leur engagement auprès des élèves du 12^{ème} dans l'apprentissage comme dans le développement de leur adhésion aux valeurs de la République, parmi lesquelles l'égalité ;

Considérant que si une réforme de la procédure AFFELNET est aujourd'hui justifiée, elle doit pour autant être juste, profitable à l'ensemble des élèves de la capitale en général et du 12^{ème} en particulier, et également parfaitement transparente pour leurs familles ;

Considérant qu'en l'état du projet certains collégien.ne.s du 12^{ème} arrondissement pourraient être contraints dans leurs choix en raison d'une évolution soudaine, inéquitable et peu transparente pour les familles ;

Considérant que tous les lycées ne sont pas associés à un panel de collèges équivalent ; que certains collèges, principalement périphériques et défavorisés, n'ont pas le panel de lycées attractifs promis ; que de nombreux collèges de périphérie et dont la situation sociale est plutôt défavorisée ont une offre en lycées géographiquement très proches ce qui ne permet pas une mixité interquartiers et que cette situation met en compétition des collèges aux profils similaires pour les mêmes lycées ;

Considérant que la ville et l'académie de Paris travaillent conjointement depuis plusieurs années via l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE), pour se doter d'outils permettant de mieux lutter contre la forte ségrégation sociale et scolaire qui touche les établissements parisiens, en particulier les collèges ;

Considérant que la mixité sociale, outre qu'elle favorise le brassage républicain, est un facteur de meilleure réussite scolaire pour le plus grand nombre comme le démontre les études scientifiques car elle tire vers le haut les élèves en difficulté et permet de développer pour les bon.ne.s élèves des capacités à transmettre et à accompagner celles et ceux qui en ont besoin ;

Considérant que cette mixité sociale est fragile et n'est pas égale entre tous les collèges du 12^{ème} arrondissement, malgré le travail engagé par les équipes de la majorité des mandatures précédentes pour faire évoluer les cartes scolaires notamment de Germaine Tillion et Jules Verne, et que les établissements publics de l'arrondissement subissent par ailleurs une nette concurrence de l'enseignement privé, contribuant à faire de l'académie de Paris la plus ségréguée de France ;

Considérant que la nouvelle « cartographie » AFFELNET publiée le 3 mars 2021 par le rectorat engendre un grand décalage entre les ambitions affichées pour le projet de réforme de la procédure AFFELNET et les effets réels sur la mixité à partir des simulations réalisées pour l'accès dans les lycées des nouveaux secteurs 1, 2 et 3 tels que définis par le projet ;

Considérant également la baisse de moyens accordés par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la DHG des lycées parisiens pour l'année 2021-2022 ;

Sur proposition des élu.e.s des groupes « Le 12^{ème} en commun, Socialistes et Citoyens » et « Génération.s », le conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- **L'académie de Paris fasse évoluer son projet de refonte de la procédure AFFELNET au bénéfice de tous les élèves du 12^{ème}, en parfaite cohérence et déclinaison des objectifs annoncés pour cette réforme et avec un paramétrage plus fin permettant la prise en compte des spécificités sociales et éducatives de l'arrondissement ;**

- **L'académie de Paris propose dans le cadre de la procédure AFFELNET 2021 une offre de lycées équilibrée pour tou.te.s les collégien.nes du 12^{ème} leur permettant un accès parfaitement équitable à toutes les spécialités, options et langues ;**

- **L'académie de Paris propose une nouvelle « carte » des affectations élaborée pour permettre des déplacements d'élèves dans la capitale qui se fassent dans les deux sens, qu'il y ait ainsi autant d'élèves allant de la périphérie vers le centre que d'élèves allant du centre vers la périphérie ;**

- **L'académie de Paris fournisse, notamment par une présentation claire des spécialités de chaque lycée, à chaque famille parisienne et aux équipes pédagogiques des collèges parisiens tous les éléments d'information, nécessaires à un parfait accompagnement des élèves au moment où ceux.celles-ci vont faire leurs vœux d'affectation en lycée, afin de leur permettre un choix pleinement éclairé ;**

- **L'académie de Paris s'attache à lutter contre les phénomènes d'auto-censure de nombreux élèves boursiers et de leur famille au moment d'exprimer leurs vœux via la mise en place d'une communication spécifique les incitant notamment à formuler des choix de lycées dans les niveaux de proximité 2 ou 3 ;**

- **L'académie de Paris permette au comité de suivi de la réforme AFFELNET mis en place sous l'égide de Julien Grenet puisse agréger toutes les attentes et analyses des territoires parisiens et formuler toutes les préconisations nécessaires afin d'ajuster la procédure et la « carte » pour atteindre au mieux les objectifs fixés par la**

refonte, en termes de mixité scolaire notamment, sans attendre les résultats définitifs de la procédure d'affectation à la rentrée 2021 ;

- Le ministère de l'Éducation nationale renonce à toute baisse de la DHG à Paris et accorde même une augmentation significative des moyens nécessaires à tous les lycées parisiens, notamment aux lycées les moins demandés, afin de garantir un accès équitable pour tous les élèves à une offre éducative à la hauteur des enjeux que sont la réduction des inégalités scolaires et la lutte contre la difficulté scolaire.

“Mes chers collègues, je présente ce vœu en l’absence d’Isabelle Rocca. Elle est retenue ce soir par des impératifs familiaux, mais elle a été la cheville ouvrière de ce texte concernant le logiciel AFFELNET, affectation des élèves par le net. Je vais essayer d’être à sa hauteur. Comme son nom l’indique, une procédure d’affectation doit d’abord permettre à tous les élèves d’être scolarisés dans des conditions satisfaisantes, d’avoir une place. À cet égard, je rappelle les dysfonctionnements de la rentrée 2020 avec près de 670 élèves non affectés à Paris avant les vacances d’été et plus de 260 élèves sans affectation au 1^{er} septembre. Rien que cette mauvaise expérience passerait à elle seule le dépôt d’un vœu. Par ailleurs, une procédure d’affectation des élèves doit répondre à quelques principes simples d’exigence républicaine : clarté de la démarche pour les parents, transparence dans les décisions, garantie de la mixité sociale. Force est de constater qu’à Paris, la procédure AFFELNET 2021 est loin de remplir ces objectifs. Une sectorisation ou une procédure d’affectation doivent être le moyen de réduire les inégalités et de favoriser l’accès à un enseignement de qualité auquel peuvent prétendre les élèves. Or, la procédure AFFELNET que propose l’académie de Paris cette année, système d’affectation structuré autour de trois secteurs, conduit à mettre en place de facto, c’était déjà le cas les années précédentes, des lycées de niveau exprimant de la mixité sociale et de la réussite pour tous alors que la question cruciale est bien de permettre à chaque élève d’accéder à un établissement qui favorise sa réussite. Nous savons tous que les inégalités sociales jouent pleinement dans l’accès à un enseignement correspondant aux aspirations et au talent de chaque élève. Nous savons que la connaissance des méandres de l’éducation nationale et la maîtrise des procédures informatiques n’est pas également partagée selon les catégories sociales, que la sélection sur la base des options et des langues existe, que le chemin entre secteurs se fait davantage de la périphérie, notamment le Nord-est parisien, vers le centre, rarement dans le sens inverse. C’est pourquoi, à quelques semaines du dépôt des souhaits des familles, nous présentons ce vœu qui interpelle l’académie sur sept points, que je ne vais pas relire en détail, pour permettre notamment d’améliorer l’outil AFFELNET et d’affiner les procédures d’affectation pour permettre à toutes les familles de bénéficier de tous les éléments d’information et de méthodes nécessaires à l’accompagnement des enfants. Nous demandons également que l’académie de Paris prenne en compte les recommandations qui pourront être formulées par le comité de suivi présidé par Julien Grenet pour atteindre les objectifs que je viens d’évoquer. Enfin, puisqu’il n’y a pas d’éducation de qualité sans moyens adéquats, il faut rappeler qu’en deux ans, ce sont déjà 800 heures de DHG qui ont été supprimées alors que les effectifs augmentaient. Nous exigeons donc dans le dernier point du vœu que le ministère de l’éducation nationale renonce à toute baisse de la DHG à Paris, voire augmente les moyens accordés aux lycées parisiens. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Effectivement, nous adressons nos vœux de soutien à madame Isabelle Rocca. J’ai plusieurs explications de vote.”

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

“Mes chers collègues. À notre grand regret, la réforme profonde du système AFFELNET pour la rentrée scolaire prochaine a été réalisée sans que les parents d’élèves puissent en être informés et associés. Les modifications telles qu’elles sont envisagées risquent de créer des déséquilibres aussi bien pour l’accès d’élèves boursiers à certains lycées qu’à celui d’élèves méritants. Lors du dernier conseil de Paris de ce mois-ci, pas moins de cinq vœux ont été déposés par l’ensemble des groupes du conseil, dont un vœu sur table de l’exécutif. Cela a permis un véritable débat et l’ensemble des vœux ont été adoptés, même celui de notre groupe Changer Paris, Les Républicains et Centristes. C’est un message clair que le conseil de Paris a adressé contre cette réforme inadaptée, qui s’est faite dans la précipitation et sans concertation. Le vœu de l’exécutif parisien n’allait pas assez loin, car il ne s’opposait pas à la réforme, mais d’autres vœux, comme celui des communistes par exemple ou le nôtre, ont demandé un gel tant que la concertation n’avait pas lieu. Notre vœu en effet demandait à la maire de Paris d’interpeller le rectorat de Paris afin de suspendre la refonte d’AFFELNET tant que les équipes pédagogiques, les parents d’élèves et les élus d’arrondissement n’auront pas été consultés et ne disposeront pas d’une information transparente, complète et concrète sur la réforme envisagée. Ainsi, je vous avoue, nous avons fait part à monsieur Blanquer du vote du conseil de Paris, et je ne doute pas que la ville de Paris en a fait de même pour l’ensemble des vœux adoptés, les cinq vœux adoptés, surtout que la maire de Paris était mandatée pour saisir le ministère et l’académie de Paris. Aujourd’hui, je vous avoue, ce vœu arrive après la bataille. J’ai vraiment le sentiment que la majorité municipale du 12^{ème} a indéniablement manqué de réactivité lors du dernier conseil d’arrondissement, parce que ce sujet était déjà dans l’actualité. Aujourd’hui, vous essayez de sauver la face. Les préoccupations des parents d’élèves ont largement été relayées par les élus du conseil de Paris et par les vœux. Ce vœu n’a plus lieu d’être. Nous devons bien sûr rester vigilants. C’est pour ça que nous avons nous-mêmes écrit à monsieur Blanquer pour lui transmettre ce qui a été fait au conseil de Paris. On doit être vigilants pour que l’académie de Paris et le ministère répondent à nos requêtes. Mais je vous le dis aujourd’hui, Madame Rocca n’est pas là donc je ne veux pas être à charge, mais j’ai l’impression qu’aujourd’hui, c’est une tribune pour se rattraper d’un moment où vous n’avez pas été assez réactifs. Je ne rentrerai pas dans le détail des considérants, mais il y en a beaucoup avec de l’autosatisfaction, notamment lorsque vous reprenez que la carte scolaire a été étudiée avec Germaine Tillon, Jules Verne, on sait que ça n’a pas été évident au moment où ça a été fait, que la concertation a manqué. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons. Nous sommes vraiment préoccupés par ce sujet et nous l’avons déjà fait savoir. Aujourd’hui, on avait vraiment l’impression que vous êtes là pour sauver la face face à un manque de réactivité au moment voulu. Merci.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Sandrine Charnoz, vous avez une minute.”

Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Je voudrais apporter mon soutien à ce vœu, d’autant plus qu’il est le fruit d’une fusion de deux vœux déposés par deux groupes de la majorité et d’une mobilisation de l’ensemble de nos élus auprès des parents d’élèves. Je voudrais d’abord commencer par répondre à Madame Montandon. Cette réforme dans ses objectifs était belle. Nous soutenions les objectifs de mixité et nous soutenions le fait de ne plus avoir a minima 700 enfants sur le carreau après la procédure d’AFFELNET, comme cela s’est passé l’année dernière. Quand je dis 700, je suis peut-être en deçà de ce qui s’est passé. Mais le

sujet, c'est quand on présente une réforme comme cela à la va-vite et qu'on la sort trop tard, il est important qu'à chaque étape de sa communication, nous soyons aux côtés des parents. Au conseil de Paris, nous avons alerté. Mais au conseil de Paris, nous n'avons pas encore eu suffisamment d'éléments pour savoir quelles étaient les répartitions des différents collèges. Les vœux que nous présentons là sont là pour alerter sur ce qui se passe dans nos collèges dans le 12^{ème}. Nous avons regardé une carte très précise. Justement, là où dans le 12^{ème}, l'ensemble des équipes municipales a voulu reconstruire de la mixité, parce que nous croyons à la mixité pour tous les enfants, et nous croyons à cette capacité à Paris de pouvoir ensuite ré-envoyer l'ensemble des enfants dans les lycées parisiens. Lorsque l'on regarde ce travail que nous avons mené sur Jules Verne, Germaine Tillon, pour remettre de la mixité, on s'aperçoit que les lycées auxquels ils pourront être affectés en secteur 1 ne sont pas à la hauteur et les laissent, les relèguent dans le 12^{ème} arrondissement ou dans des établissements plus périphériques. Cette réforme n'est pas allée jusqu'au bout. C'est ce que nous dénonçons. Par exemple, le métro ne marche que dans un sens. Le centre reste au centre. La périphérie reste à la périphérie. Ce que nous demandons dans ces vœux, compte tenu de la situation et de l'urgence, compte tenu aussi du fiasco qu'AFFELNET a produit l'année dernière, c'est que le recteur reprenne sa copie. Vous voyez, nous ne sommes pas en retard, mais bien au contraire. Nous avons eu plus d'informations et ces vœux, en citant les établissements qui sont victimes de ces calculs, nous permettent de soutenir les parents d'élèves qui se mobilisent. Je voudrais réaffirmer, parce que Pierrick Paris a parlé de la dotation globale, et c'est important que tous les établissements aient cette dotation globale à la hauteur de la capacité d'enseignement que l'on offre à tous les petits parisiens, mais il y a aussi un autre sujet sur cette réforme. C'est le manque d'information pour les enfants et les familles boursières, la complexité du système. Et nous ré-insistons aussi pour que chaque famille ait toute l'information et puisse faire ses choix motivée. Vous comprendrez que ce vœu est loin d'être en retard, mais bien au contraire, réaffirme ce que nous avons porté au conseil de Paris, certes avec des nuances par rapport à votre vœu, mais est aux côtés de la communauté éducative et des parents de notre arrondissement. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Monsieur Paris, voulez-vous ajouter quelque chose?"

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Je voulais faire une explication de vote du groupe communiste, si c'est possible. Je l'ai déjà dit en bureau municipal dans la majorité, le groupe communiste votera contre, car on ne comprend pas et on regrette que ce vœu vienne après un débat très important qu'il y a eu au conseil de Paris, avec plusieurs vœux qui ont été adoptés et, surtout, la majorité des vœux qui ont été adoptés demandent le report pour 2022. Ça a été adopté, voté à la majorité, ça a été adressé au rectorat dans un rapport de force pour le report à la rentrée. Là, ce vœu va vers une négociation avec le rectorat. C'est un changement de pied et un changement de stratégie sur lequel on remet en cause le vote du conseil de Paris. Or, comme cela a été dit par mes collègues, que ce soit Valérie Montandon ou Sandrine Charnoz, le message du conseil de Paris était clair. Il dit d'une part que la réforme est précipitée, inadaptée que, depuis près de trois ans, nous avons régulièrement interpellé le rectorat sur la nécessité de réformer le système, sur les problématiques d'un système qui revient à créer des lycées de niveau et entérine le poids des inégalités qui existent déjà. Cette réforme proposait peu par le rectorat, est non seulement précipitée, inadaptée, mais en plus, comme cela a été dit par Sandrine Charnoz, les familles n'ont pas toutes été informées et les délais sont très courts,

notamment pour les familles qui ne sont pas connectées puisque tout cela se passe par internet. Ce sont souvent les familles socialement en difficultés qui sont les moins connectées. Comment former des conseillers d'orientation en si peu de temps? Comment le rectorat peut-il former les enseignants en si peu de temps? Alors qu'ils se débattent avec la crise du Covid-19 actuellement avec un service public pressuré par l'austérité. Je pense que la position qu'on a prise au conseil de Paris, qui est sur le fond contre cette réforme et qui demande un report, ce qui était la demande des parents d'élèves, était beaucoup plus adaptée. C'est pour ces raisons que nous voterons contre ce vœu et que nous maintenons notre position prise au conseil de Paris il y a deux semaines. Je vous remercie."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je vais faire très bref. Simplement pour dire à Madame Montandon qu'on ne peut pas reprocher à des élus d'arrondissement de trop se mobiliser ou de se mobiliser deux fois pour être aux côtés des parents d'élèves et des futurs lycéens du 12^{ème} arrondissement. Nous maintenons bien évidemment ce vœu qui vient en complément des débats qui ont déjà eu lieu au dernier conseil de Paris. Pour répondre à Nicolas Bonnet, je n'ai pas sous les yeux le vœu initial du groupe communiste au dernier conseil de Paris. J'ai sous les yeux le contre-vœu de l'exécutif présenté par Patrick Bloche qui avait été soutenu par l'ensemble des groupes qui avaient déposé des vœux, comme l'a rappelé madame Montandon tout à l'heure. Ce contre-vœu ne demande pas le report à 2022. Je rappelle, comme l'a dit Sandrine Charnoz, que si nous contestons aujourd'hui le fonctionnement d'AFFELNET tel qu'il s'annonce, nous étions d'accord sur la vocation à améliorer ce logiciel en faveur de davantage de mixité. C'est là-dessus que nous souhaitons travailler. Le vœu déposé par Patrick Bloche et adopté par l'ensemble du conseil de Paris disait dans l'un de ses tirets que le conseil de Paris émettait le vœu que la nouvelle procédure soit évaluée à la rentrée 2021, ce qui veut bien dire qu'elle a été mise en œuvre avant, donc que la nouvelle procédure soit évaluée à la rentrée 2021 à partir d'indicateurs sur la mixité scolaire, la satisfaction des vœux des élèves et sur la non-affectation des élèves, et ne demandait pas un report à la rentrée 2022."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Excusez-moi. C'est juste pour donner une réponse à monsieur Paris. Tous les vœux ont été adoptés, y compris celui de l'exécutif. Mais celui de l'exécutif n'a pas été voté à l'unanimité. Certains groupes se sont abstenus. Je peux témoigner pour mon groupe. On s'est abstenu car, justement, il n'allait pas assez loin et ne demandait pas l'arrêt. Il est vrai, monsieur Bonnet a tout à fait raison, que le vœu des communistes et le nôtre demandaient un gel et un arrêt. Je pense qu'il a raison, en votant ce vœu, ce serait démonter les avancées qui ont été faites au conseil de Paris. Nous voterons finalement contre. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix ce vœu."

Qui vote contre? J'ai huit mains levées. Cinq votes Changer Paris et trois votes communistes. Qui s'abstient? Aucune abstention. Qui ne participe pas au vote?

Il est donc adopté. Je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....21
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....08
- Nombre d'abstentions00

(DELIB 12-2021-060 VOEU)

Vœu adopté.

- Vœu 122021-013 : Vœu déposé par le groupe Génération.s du 12^{ème} arrondissement relatif à la création d'un musée de l'Histoire de la colonisation à Paris.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

La France, pays au rayonnement culturel international, qui compte plus de 12 000 musées à ce jour, n'a pourtant pas un seul de musée dédié à un sujet qui se trouve au cœur de son histoire, la colonisation.

Longue de plus de quatre siècles, l'histoire de la colonisation française remonte à 1534, lorsqu'un navigateur de Saint Malo, Jacques Cartier, débarque sur les rives du Saint-Laurent et revendique cette terre pour le roi de France. De très nombreux territoires sur tous les continents ont été par la suite conquis, colonisés et exploités.

Cette histoire est longue et complexe. Du fait des articulations et des connexions, elle a eu des effets profonds bien sûr pour les peuples colonisés, mais aussi pour le peuple français. Elle est encore aujourd'hui un sujet sensible pour nombre de nos concitoyens. Cette partie de notre histoire reste en effet une plaie ouverte au cœur de notre République. Nous avons besoin de faire face à notre passé, de le connaître et de le comprendre, pour mieux construire l'avenir de notre nation avec toutes les Françaises et tous les Français. Non pas à coups de déclaration d'intention dans les médias, mais à travers des actes forts et concrets, à la mesure de l'enjeu qui se dresse devant nous. Le rapport remis par Benjamin Stora au président de la République le 20 janvier 2021 illustre d'ailleurs l'importance de cette question, et il en est de même pour la série de 318 « portraits de France », mise en ligne le 12 mars 2021, qui montre bien que cette question concerne tous les Français.

Dans le 12^{ème}, et à Paris, nous n'avons pas attendu cette série de portraits pour agir puisque plusieurs noms y figurant ont déjà pris place dans l'espace public. (Félix Éboué, Alain Mimoun, ...).

La création d'un musée de l'histoire de la colonisation contribuerait à une meilleure connaissance et compréhension de notre passé. Il répondrait à l'appel de nombreuses voix qui se sont élevées ces dernières années pour demander la création d'un tel lieu de savoir et de culture. De nombreux historiens éminents ont ainsi déjà exprimé cette nécessité à de nombreuses reprises. Il permettrait de donner du sens à cette partie de notre histoire, pour les Françaises et les Français de toutes générations et de toutes origines. Il apporterait aussi la reconnaissance de ce passé commun pour de nombreux français. Il est urgent désormais de construire ce lieu d'Histoire, de savoir, de transmission, de culture et de débat.

Nos voisins européens ne nous ont d'ailleurs pas attendus pour s'emparer de cette question. Deux musées ont vu le jour en Angleterre, à Liverpool et à Bristol. En Belgique le musée de Tervuren à Bruxelles a rouvert ses portes en 2018, en Allemagne à Berlin un musée traitant de la question coloniale ouvre cette année.

Paris, ville de brassages pour les diverses immigrations, mais aussi ville d'émancipation pour plusieurs mouvements de décolonisations a été un élément moteur et précurseur pour la mémoire coloniale, avec notamment la pose de la plaque commémorant le 17 octobre 1961 ou la place Maurice Audin. Paris se doit aujourd'hui de poursuivre ce trajet et de porter ce projet.

Considérant, l'absence d'un musée de l'histoire de la colonisation en France ;

Considérant, la richesse culturelle et historique apportée par le musée national de l'histoire de l'immigration, situé dans le palais de la porte Dorée, dans le 12^{ème} arrondissement, et sa complémentarité scientifique et culturelle avec un musée de l'histoire de la colonisation ;

Considérant, la nomination de M. Pap Ndiaye à la tête du musée national de l'histoire de l'immigration et la démarche que constitue ce vœu pour construire un échange fructueux avec le nouveau directeur quant au traitement de la question coloniale ;

Considérant, l'importance d'un musée de l'histoire de la colonisation pour y transmettre l'histoire de notre pays ;

Considérant, le rôle d'un tel musée dans notre économie et notre rayonnement notamment scientifique, culturel et touristique ;

Considérant, la demande sociale majeure d'un musée de l'histoire de la colonisation depuis des décennies ;

Considérant, l'existence de collections au sein de différents musées (musée quai Branly – Jacques Chirac, musée national de l'histoire de l'immigration, musée de l'armée, Archives nationales d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence, etc..).

Le groupe Génération.s du 12^{ème} arrondissement demande à la maire de Paris d'interpeller le président de la république et la ministre de la culture en faveur de la création d'un musée de l'histoire de la colonisation à Paris.

“L'objet de ce vœu est très court et simple. Nous proposons de demander à la maire de Paris d'interpeller le président de la république et la ministre de la culture en faveur de la création du musée de l'histoire de la colonisation à Paris. L'histoire de la colonisation est une histoire longue, complexe qui a produit des effets bien profonds pour les peuples colonisés, mais également pour le peuple français. C'est aujourd'hui encore un sujet sensible pour nombre de nos concitoyens, car cette partie de notre histoire reste une plaie ouverte au cœur de notre République. Nous avons besoin de faire face à notre passé, de le connaître, de le comprendre pour mieux construire l'avenir de la nation avec toutes les françaises et tous les français, et non pas à coups de déclarations d'intention dans les médias, mais à travers des actes forts et concrets. Un de ces actes est la création d'un musée de l'histoire de la colonisation qui contribuerait à une meilleure connaissance et compréhension de notre passé. Cette création répondrait à l'appel de nombreuses voix qui se sont élevées ces dernières années pour demander la création de tels lieux de savoir, de culture et d'art. De nombreux historiens ont ainsi déjà exprimé cette nécessité à plusieurs reprises. Récemment, le nouveau directeur du musée national de l'histoire de l'immigration, monsieur Pap Ndiaye, déclarait sur France Culture le 13 mars 2021, il y a très peu de temps : « Le rapport qui a été remis cette semaine par deux députés, qui ont conduit de nombreuses auditions tout au long de l'automne, préconise la création d'un musée de l'histoire coloniale. Je crois que c'est une très bonne idée », dit-il. Un musée est un lieu d'art, de découverte, d'apprentissage, de savoir, de partage des savoirs, mais aussi un lieu de science et de recherche. Un tel musée de l'histoire de la colonisation apporterait de la complémentarité avec le musée national de l'histoire de l'immigration qui se situe dans le palais de la Porte Dorée du 12^{ème} arrondissement. C'est pour ces raisons, et pour de nombreux autres que je ne peux pas développer dans le temps qui m'est imparti, mais c'est quand même pour ces raisons principales que nous demandons à la maire de Paris d'interpeller le président de la république et la ministre de la culture en faveur de la création d'un musée de l'histoire de la colonisation à Paris. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Je suis saisie de plusieurs demandes d'explication de vote, dont monsieur Matthieu Seingier.”

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

“Merci. Très rapidement. Au début, j'étais un peu surpris quand j'ai vu l'intitulé de ce vœu. J'ai cru que vous vouliez recréer le musée de la colonisation permanente qui était au palais de la Porte Dorée dans le cadre de l'exposition coloniale de 1931. En le lisant, j'ai été rassuré. Évidemment, nous partageons tous l'idée qu'il faille connaître notre histoire et qu'il faille contribuer à une meilleure connaissance de la compréhension du passé. Sur l'idée de créer des structures pour participer à cette histoire, pourquoi pas. Mais ce qui me dérange dans votre vœu, c'est que vous mentionnez des collections existant dans d'autres musées, notamment le musée de l'armée, des archives, donc on a l'impression que votre but est de dépouiller des musées pour en refaire un et que ces musées vont perdre de leur cohérence. La colonisation concerne plein de sujets. Si vous allez à Nantes, dans le château de Nantes, vous avez plein de sujets d'histoire qui concernent aussi la colonisation. Il faut laisser l'histoire dans sa globalité et ne pas vouloir tout thématiser. Si l'idée est de créer une espèce de mémorial qui expliquerait, je pense que ça peut tout à fait s'ajouter au musée de l'immigration et créer un musée spécifique nous paraît étrange. Par ailleurs, est-ce vraiment la compétence d'un arrondissement de s'impliquer comme cela sur les choix politiques nationaux ? Il y a d'autres moyens pour le faire que de passer par le conseil d'arrondissement. Je vais réserver mon vote à votre position.”

Mme Alice Coffin, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Il est essentiel que la France dispose de davantage de lieux de transmission et de mémoire des crimes commis pendant son histoire coloniale, tant pour des raisons historiographiques que parce qu'ils sont essentiels pour comprendre certains enjeux fondamentaux de la France d'aujourd'hui. Nous ne pouvons qu'encourager toute initiative qui vise à documenter et transmettre cette histoire, et nous voterons ce vœu avec néanmoins quelques réserves, quelques souhaits pour son suivi. Le 12^{ème} arrondissement abrite le musée national de l'histoire de l'immigration et il nous semble fondamental que Pap Ndiaye, son nouveau directeur, soit étroitement associé à cette démarche. Il est très cité ce soir, et tant mieux. Il a par exemple indiqué la semaine dernière dans un entretien au Monde sur ces sujets que l'exposition permanente du musée de l'immigration prendrait en compte des travaux menés depuis 15 ans sur l'immigration coloniale et postcoloniale. Il paraît capital de s'assurer que les sphères associatives, militantes, universitaires, qui travaillent sur ces sujets, co-construisent ce projet. Nous avons une interrogation sur la localisation à Paris. Pourquoi pas à Nantes, au Havre, à Bordeaux qui fut le premier port colonial ? Nous savons que le groupe Génération.s, que nous remercions de porter ce sujet, saura entendre ses souhaits et réserves et nous voterons donc favorablement.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Monsieur Jacques Martial, vous avez demandé la parole.”

M. Jacques Martial, conseiller de Paris, conseiller auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Notre groupe votera ce vœu. Édouard Glissant nous le dit, l'oubli offense, mais la mémoire, quand elle est partagée, abolit cette offense. Chaque jour qui passe nous montre à quel point la connaissance et le partage de la mémoire comme de l'histoire sont indispensables à la création d'une conscience, d'un sentiment d'appartenance et de participation de toutes et tous au projet d'une nation, d'un pays. La colonisation par l'Occident d'une grande partie du reste du monde a construit une organisation de celui-ci tel que nous le connaissons aujourd'hui, qu'il s'agisse des relations et des échanges humains, des échanges commerciaux, de la structuration et du développement des sociétés. La France a fait partie de ce mouvement de colonisation. Cette colonisation, qui avait soi-disant pour vocation d'apporter une culture dite universelle, c'est-à-dire d'apporter une culture occidentale à des pays dont on soutenait qu'ils étaient dépourvus de culture, s'est révélée être une entreprise terrible et souvent plus spoliatrice que bénéfique pour les peuples qui l'ont subie. Cette histoire est dérangeante. Elle est très dérangeante, mais il faut la regarder afin qu'elle ne se reproduise pas. Il faut en démonter les mécanismes. C'est la fonction, la mission des musées aujourd'hui que d'être des lieux d'action, de transmission des savoirs et des connaissances, et pas uniquement de démonstration des objets. Les musées sont pleins d'objets, les réserves également. Contrairement à ce que dit monsieur Seingier, les musées participent à la création de nouveaux sites et de nouveaux lieux, donc ce n'est pas incompatible et ce n'est pas dépouiller tel lieu que de faire appel et référence à d'autres musées. À Paris, la maire de Paris a souhaité réaffirmer que Paris et l'espace public parisien témoignent de l'histoire, l'histoire de Paris, l'histoire du monde, l'histoire de la colonisation. Les rues, les cheminements, les voies, les jardins, les institutions de notre ville disent à chaque instant par leur nom, leur dénomination, cette histoire. C'est important de le dire, parce que cela fait partie aujourd'hui à l'occasion de cette nouvelle mandature du travail que fait la mairie centrale que de donner du sens à toutes ces dénominations, et l'histoire de la colonisation en fait partie. Mais oui, l'État doit aujourd'hui passer le pas et consacrer un lieu muséal. Donc, nous voterons ce vœu parce que nous pensons que c'est une nécessité. Pour autant, nous tenons à rappeler la nécessaire indépendance que doivent conserver les lieux culturels et les responsables qui en ont la responsabilité. Parlant du musée de la Porte Dorée et de Pap Ndiaye qui vient d'y être nommé, je suis absolument persuadé le connaissant que cette histoire de la colonisation sera un sujet et une matière qu'il aura à cœur de travailler, mais ce n'est pas à nous, mairie d'arrondissement qui ne l'avons pas encore rencontré, de l'obliger à aller plus vite que la machine et de lui donner une feuille de route, de lui donner sa feuille de route. Je souhaite que cette réserve soit prise en compte. Pour autant, oui, un musée de la colonisation, dans le lieu qui sera le plus approprié, à Paris, mais peut-être pas, comme le disait Alice Coffin, peut-être ailleurs, c'est une possibilité. Ceci pris en compte, bien sûr, nous voterons pour ce vœu. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je vais mettre cet avant-dernier vœu aux voix. Pardon, Guy Tabacchi.”

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“Je vous remercie et je remercie l'ensemble des collègues qui ont pris la parole sur ce sujet important qui a toute sa place dans un conseil d'arrondissement, d'évoquer des

questions aussi profondes. Nous sommes des élus de la nation, certes des élus d'arrondissements, mais nous sommes des élus de la nation et nous sommes, comme Jacques Martial l'a justement répété, dans un arrondissement qui est chargé de cette mémoire, dans lequel la mémoire s'exprime. C'est important que nous puissions en débattre de bon aloi, comme nous l'avons fait ce soir. Bien entendu, nous prendrons en considération les remarques qui ont été émises par les différents groupes qui s'associent et voteront en faveur de ce vœu. Bien sûr, il s'agit d'associer monsieur Pap Ndiaye en tant que directeur du musée de l'histoire de l'immigration. Ce vœu a été déposé également dans d'autres arrondissements ou le sera par les élus de Génération.s et les porteurs de ce vœu au niveau parisien ont déjà contacté et sont déjà en contact avec monsieur Ndiaye, qui a bien gentiment voulu les recevoir pour discuter avec eux et comprendre la démarche. C'est une démarche qui est déjà entamée. Vous savez, ce vœu, ce n'est pas pour que la mairie de Paris fasse quelque chose. Nous demandons d'intercéder auprès du président de la république. C'est un vœu qui a pour objet d'ouvrir le dialogue sur un sujet pour lequel on peut se dire que ce n'est pas le moment aujourd'hui ou alors que ce ne sera jamais le moment. L'objectif premier est l'ouverture du dialogue. Je pense que nous l'avons peut-être réussi ce soir. Oui, nous espérons que, dans la rédaction finale qui sera présentée au conseil de Paris, il y ait mention d'associer un peu plus, que les universitaires et associations soient associés, et également les autres remarques faites. Il ne s'agit pas de dépouiller les musées existants de leur collection, mais ces musées possèdent des réserves, comme l'a signalé Jacques Martial. Donc, il y a certainement du matériel à valoriser, une démarche scientifique et historique à avoir. Voilà ce que je souhaitais dire pour rassurer et répondre aux questions qui m'ont été transmises."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vais porter ce vœu aux voix.

Qui vote contre ? J'ai quatre mains levées. Qui s'abstient ? Une main levée. Qui ne prend pas part au vote ?

Il est donc adopté. Je vous en remercie. Nous passons au dernier vœu."

- Nombre de votants 29 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :04
- Nombre d'abstentions01

(DELIB 12-2021-061 VŒU)

Vœu adopté.

- VCEU 122021-014 : Vœu déposé par le groupe Génération.s du 12^{ème} arrondissement relatif aux critères d'évaluation des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets d'urbanisme temporaire sur la ZAC Bercy Charenton.

Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteure :

Considérant l'appel à projets lancé par SNCF Immobilier, Espaces Ferroviaires, la ville de Paris et son aménageur, la SEMAPA, pour la mise à disposition d'un site au sein du futur quartier de Bercy-Charenton afin d'y permettre le développement de projets d'urbanisme transitoire ;

Considérant que ce projet d'urbanisme intitulé «Reconquête urbaine du site Bercy-Charenton» a pour objet de faire découvrir ce site aux Parisiennes et aux Parisiens, mais **surtout** aux riverains afin qu'ils participent à son développement ;

Considérant que L'appel à projets «Reconquête urbaine du site de Bercy-Charenton» vise à organiser une procédure de sélection desdits projets pour la mise à disposition de deux emprises pour une durée de deux ans ;

Considérant les critères établis et communiqués à ce jour, concernant la proposition d'usages «favorisant l'insertion, la participation, la diversité et la solidarité» ainsi que la participation citoyenne et le thème de la nature en ville ;

Considérant les enjeux écologiques relatifs à la transition climatique et à l'engagement sans faille de la ville de Paris depuis 2015 dans une démarche d'économie circulaire ;

Considérant que la Classe d'âge des 15-25 ans, **plus particulièrement celle issue des quartiers populaires**, est frappée durement par les conséquences de la pandémie de Covid-19 ;

Considérant l'importance de l'appropriation d'un quartier par et pour les populations et les associations locales, parisiennes et particulièrement du 12^{ème} arrondissement, mais aussi issues des communes limitrophes ou à proximité immédiate.

Le groupe Génération.s du conseil du 12^{ème} arrondissement émet le vœu que la ville de Paris propose que l'évaluation des projets concernés par l'appel à projets «Reconquête urbaine du site Bercy Charenton» prenne en considération comme critères d'évaluation additionnels :

- des objectifs d'économie circulaire, et plus particulièrement ceux liés aux thématiques de l'allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation, consigne), de l'écologie industrielle et territoriale, de l'économie de la fonctionnalité ;

- l'intégration du conseil parisien de la Jeunesse, de structures locales du tissu associatif parisien et du 12^{ème} arrondissement, mais aussi dans les communes limitrophes et de proximité immédiate, dédiées à la jeunesse, comme les centres d'animation, et pouvant agir selon les axes du Contrat de Jeunesse du 12^{ème} arrondissement, dans la construction des projets (et non dans le jury d'évaluation). Cela permettra de placer la jeunesse au cœur du projet d'urbanisme.

“Mes chers collègues, Bercy Charenton, c'est notre territoire de rêve. Nous en parlons souvent. Nous y avons beaucoup travaillé. Donc, ici, ce soir, c'est l'occasion à nouveau d'évoquer ce dernier territoire urbanisable dans Paris qui est si proche de nous et qui

touche autant notre arrondissement. Je sais que Nicolas Rouveau, Emmanuel Grégoire, qui ont ces deux belles délégations, l'un au niveau du 12^{ème} et l'autre au niveau de Paris, y passent leurs nuits, leurs jours, à le faire évoluer et à l'accompagner. Par ce vœu, rapidement, nous souhaitons d'une part revenir sur cet appel à projets et réaffirmer à vos côtés l'envie que cet appel à projets, qui va nous permettre d'occuper temporairement un territoire qui s'urbanisera demain, et on voit à quel point l'évolution de la ville est lente, et donc cette occupation temporaire est importante. Elle nous permet de ne laisser aucune zone sans réflexion et sans appropriation. Donc, réaffirmer que, dans l'évaluation des projets présentés, pour cette occupation temporaire, l'économie circulaire soit particulièrement étudiée, notamment la thématique de l'allongement de la durée d'usage avec le réemploi, la réparation, la réutilisation, la consigne, et de l'écologie industrielle et territoriale et de l'économie de la fonctionnalité qui sont des thèmes importants de transition et qui font écho à cette manifestation de protection d'une nouvelle et d'une belle loi pour protéger le climat que nous attendons tous au niveau national. Enfin, ce vœu est un appel à notre équipe municipale pour que ce territoire soit construit avec les citoyens du 12^{ème}. C'est plus un appel à notre majorité pour que nous allions chercher les associations et la jeunesse, les jeunes pour qu'ils se projettent et qu'ils participent avec nous à l'évolution de ce territoire. C'est ce vœu et ces deux intentions éclectiques qui vous sont proposés ce soir."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Monsieur Matthieu Seingier pour une explication de vote."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Je partage ce que dit madame Charnoz, l'idée que ce territoire soit un territoire de rêve, mais malheureusement, nous n'avions pas le même rêve. Je n'ai pas trop compris pourquoi ce vœu maintenant, puisqu'il faut bien préciser qu'on parle de Bercy Charenton, mais on parle surtout de son utilisation provisoire. Il y a un appel d'offres pour faire, je pense, une espèce de Ground Control, comme il y a dans l'autre partie aux Messageries. L'appel d'offres est pour le 9 avril, c'est-à-dire que les candidats doivent remettre leur candidature au 9 avril. Il est un peu court pour pouvoir l'amender. Je suis très surpris parce que, normalement, vous faites partie de l'exécutif donc vous auriez aussi dû être informé. Nous, on l'a appris par la presse, cet appel d'offres. Je pense que beaucoup d'entre vous, y compris de la majorité, également. Nous allons voter contre, parce que ce vœu est un vœu pieux, mais c'était l'occasion pour nous de regretter que ce genre d'appel d'offres ne nous soit pas soumis au préalable, même si j'ai bien compris que c'est surtout la SNCF, puisqu'elle possède encore le foncier, qui a besoin d'occuper ces locaux pendant la partie des deux ans avant les travaux. Nous allons voter contre, mais nous regrettons de ne pas avoir été informés avant de cet appel d'offres. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci. Monsieur Richard Bouigue."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Pour des raisons un peu inverses, nous trouvons le vœu présenté par nos collègues de Génération.s intéressant, même s'il nous invite principalement à préciser des choses. Je voudrais expliciter en deux points notre position. C'est un appel à projets. Comme vous le savez, il présente trois dénominateurs communs auxquels le candidat doit répondre,

dont un qui est la résilience urbaine, et on peut tout à fait imaginer que l'économie circulaire entre dans ce champ et qu'une attention particulière lui sera prêtée, comme l'envisage Sandrine Charnoz dans ses propos. Il faut avoir en revanche en tête qu'on est plutôt sur un appel à projets qui concerne des espaces ouverts, néanmoins, on peut se fixer aussi cet objectif dans la partie résilience urbaine que l'économie circulaire y ait sa place. D'ailleurs, dans le 12^{ème} arrondissement, depuis quelques années, nous y prêtons attention et nous serions dans la continuité de cette action. On pourrait tout à fait envisager cette précision dans ce dénominateur de la résilience urbaine. L'autre chose, je suis assez sensible à ce qu'évoque Sandrine Charnoz, concernant l'intégration notamment de la jeunesse au projet. Il y a un cahier des charges mis en place et qui demande aux candidats de proposer une méthode de gouvernance sur ces projets. C'est important d'y intégrer de nombreux habitants, et notamment les plus jeunes. Le cahier des charges est déjà lancé, mais on pourrait tout à fait imaginer que cette question de la jeunesse fasse l'objet d'un avis du jury un peu particulier juste avant la phase des candidatures, de manière à permettre aux différents candidats de rédiger leur offre en portant une attention particulière à la jeunesse. En réponse à ce vœu, je pense qu'on peut dire deux choses. D'abord, on votera favorablement. D'autre part, on pourrait avoir une précision concernant l'économie circulaire sur l'un des trois dénominateurs, notamment sur la résilience urbaine. Concernant la partie de l'intégration de la jeunesse dans la partie de la gouvernance des projets, pas dans le cahier des charges lui-même, mais dans un avis motivé du jury qui permettrait aux candidats d'intégrer cette notion notamment de l'intégration de la jeunesse dans leur réponse et dans la rédaction des offres qui seront portées. Cela me semble tout à fait judicieux pour enrichir cet appel à projets que monsieur Seingier a bien compris qu'il était provisoire, mais parce qu'il est provisoire, on peut aussi avoir des ambitions et expérimenter des ambitions qui seront peut-être reprises demain dans le cadre d'un projet plus durable et plus viable. Donc, un avis favorable de la part du groupe Paris en commun."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Monsieur Nicolas Rouveau."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci à Génération.s pour son vœu qui me permet de présenter un peu ce projet en conseil d'arrondissement, car je n'ai pas eu l'occasion de le faire encore. Je vais peut-être prendre un tout petit peu plus qu'une minute, mais pas plus de deux minutes. Ce vœu fait suite à un vœu voté au dernier conseil de Paris de la majorité qui a détaillé ce projet. Comme vous le savez, le projet de la ZAC Bercy Charenton est aujourd'hui remis à plat et un comité citoyen sera mis en place pour redéfinir les grandes lignes du projet. Mais en attendant qu'un nouveau projet émerge, la SNCF, Espace Ferroviaires, la ville de Paris, la SEMAPA souhaitent activer des terrains vides de toute occupation pour permettre le développement d'activités temporaires et leur appropriation par les citoyennes et les citoyens. L'appel à projets de reconquête urbaine du site Bercy Charenton a été lancé fin février, et comme l'a dit monsieur Seingier, une date limite de remise des candidatures est prévue avant le 9 avril pour un début de projet à l'été. L'appel à projets porte sur la mise à disposition d'un site composé de deux secteurs, le secteur dit Poniatowski composé principalement de locaux de bureaux, et le secteur Triangle qui est un terrain nu de 8 500 m². Le projet devra viser à avoir une hybridation des usages. Il s'agit d'offrir des services et des lieux de vie en s'appuyant sur les initiatives et les forces vives du quartier. C'est aussi favoriser une complémentarité avec les activités culturelles existantes dans le quartier, transformer ces sites en un lieu de voisinage, d'échanges, de savoirs, d'expériences entre les habitants. C'est proposer des usages favorisant l'insertion

sociale et la participation des habitants et des habitantes du 12^{ème}. C'est donner accès à des fonctions essentielles de la ville en proposant un îlot de fraîcheur urbain, notamment grâce à la végétalisation du site, et enfin offrir aux riverains et riveraines, mais aussi aux visiteurs, aux personnes qui travaillent à proximité, aux acteurs du quartier, d'avoir la possibilité d'appropriation et de reconquête de ce quartier. Ces projets seront donc construits avec les acteurs du quartier, les candidats doivent proposer une méthode de gouvernance du projet intégrant une concertation ou un processus de médiation pour associer et impliquer les acteurs sur toute une partie du projet sur un mode collaboratif. Donc les jeunes, parce que je reviens à votre vœu, sont pleinement intégrés au projet puisque la diversité des acteurs touchés et des acteurs de proximité est encouragée fortement. Les aménagements proposés seront gratuits d'accès et répondront à une attente intergénérationnelle. C'est bien précisé dans le cahier des charges. Sur la question d'intégrer la notion d'économie circulaire dans les critères de sélection du lauréat, je pense qu'on est tous d'accord pour dire que les candidats marqueront des points s'ils mettent en avant un projet en lien avec cette thématique. Un des principaux critères mis en avant dans le cahier des charges est celui de la résilience urbaine, mais Richard Bouigue en a parlé avant moi, qui intègre naturellement toutes les questions d'économie circulaire, de circuits courts, donc le projet retenu aura un caractère expérimental évolutif sur la durée d'occupation. Il devra montrer une capacité d'adaptation en fonction des expérimentations qui seront proposées et une sensibilité aux évolutions du quartier et de son environnement proche. Toutes les expérimentations, les expériences de type ressourceries, recycleries, seront fortement être encouragées dans ce cadre. Pour toutes ces raisons, nous voterons ce vœu qui va dans le sens de cet appel à projets, parce que nous serons également particulièrement attentifs lors du jury de sélection, mais aussi après dans la mise en œuvre du projet lauréat sur ces questions d'économie circulaire et sur l'intégration de la jeunesse dans le projet."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Monsieur Grégoire voulait ajouter quelques éléments."

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

"Simplement pour compléter et confirmer tout ce qui vient d'être excellemment dit par Richard Bouigue et Nicolas Rouveau. Nous allons avoir une chance extraordinaire, c'est de permettre de faire découvrir ce site de Bercy Charenton aux habitants du 12^{ème} et aux habitants de tout Paris dans les mois prochains, si le contexte sanitaire ne vient pas percuter nos projets. Le vœu qui a été présenté ici est tout à fait dans l'esprit qui nous anime, cela permet d'ailleurs de le préciser et l'approfondir. Je retiens de l'observation de monsieur Seingier, parce que je comprends sa vigilance sur ce point, compte tenu de la temporalité de notre conseil d'arrondissement, nous verrons, et j'y veillerai personnellement tout particulièrement, à porter le message que nous pourrions adopter via ce vœu ce soir auprès de la SNCF, mais je redis mes remerciements à la SNCF, grâce à Emmanuelle Pierre-Marie et à l'accompagnement de la direction de l'urbanisme, d'avoir accepté le principe de cet urbanisme temporaire. Et deuxièmement, étant participants au jury avec madame la maire, nous veillerons à sélectionner un très beau projet qui intégrera les observations formulées dans ce vœu. Je vous salue très amicalement tous de loin. C'est très frustrant."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Oui, vivement que l'on puisse revenir à une période plus favorable aux relations directes. Merci, en tous les cas, monsieur le premier adjoint. Je vais donc mettre au vote, à moins que Sandrine Charnoz, vous vouliez reprendre la parole ?”

Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Je veux remercier tous ces propos. Je reconnais là la solidité et l'inventivité, l'obstination et la créativité de notre équipe, madame la maire.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Je vais donc mettre ce vœu aux voix.

Qui vote contre ? J'ai cinq mains levées. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Il est donc adopté. Je vous en remercie.

Nous avons terminé les vœux pour ce soir pour ce conseil d'arrondissement. Nous passons désormais aux questions orales, dernier point de notre ordre du jour, avec une série de questions orales déposées par le groupe Changer Paris, à commencer par une interrogation de madame Atlan-Tapiero sur la destination de certains espaces de la mairie d'arrondissement.”

- Nombre de votants 29 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions00

(DELIB 12-2021-062 VOEU)

Vœu adopté.

- Q122021-006 : Question orale posée par Corinne Atlan-Tapiero et les élu-e-s Changer Paris - Les Républicains 12^{ème}, relative à la nouvelle salle des mariages du 12^{ème} arrondissement.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :

Madame la maire,

Lors d'un échange informel, nous avons appris que les locaux libérés par l'ancien tribunal d'instance devraient recevoir la nouvelle salle des mariages de la mairie du 12^{ème} cette information mériterait un développement dans cette assemblée.

En effet si l'actuelle salle des mariages se révèle bien souvent trop petite (en dehors des périodes de crise sanitaire) pour accueillir le public nous souhaiterions connaître les détails de cette restructuration en termes de surface et d'architecture retenue.

Si votre majorité se targue de soutenir la démocratie participative, elle pourrait tout aussi utilement considérer davantage son opposition et l'informer de tels changements, par exemple, en nous présentant le projet de cette future salle des mariages ainsi que le calendrier retenu pour son aménagement ainsi que nous indiquer la nouvelle destination envisagée pour l'actuelle salle.

En vous remerciant de vos réponses.

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

“Pour faire court, les locaux libérés par le tribunal d'instance devraient recevoir la nouvelle salle de mariages de la mairie 12^{ème}. Certaines informations recueillies lors d'un échange informel avec vous mériteraient un développement dans cette assemblée. Si l'actuelle salle des mariages se révèle bien souvent trop petite en dehors des périodes de crise sanitaire pour accueillir le public, nous souhaiterions connaître les détails de cette restructuration en termes de surface et d'architecture retenue. Si votre majorité se targue de soutenir la démocratie participative, elle pourrait aussi utilement considérer davantage son opposition et l'informer de tels changements par exemple, en nous présentant le projet de cette future salle des mariages ainsi que le calendrier retenu et en nous indiquant la destination envisagée pour l'actuelle salle des mariages dès lors que celle-ci ne sera plus utilisée. En vous remerciant de vos réponses.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

“Je vous remercie et je commencerai à vous répondre par une confidence. Les mariages, ou plutôt les mariages auxquels nous étions habitués jusqu'à l'an passé, souvent nombreux, bruyants, chamarrés, pour ma part, me manquent. Ces cérémonies font partie de ce qui, ordinairement, anime une mairie et donne à voir toute la diversité de nos arrondissements. En période sanitaire, ils demeurent émouvants et je suis heureuse d'avoir pu en célébrer moi-même quelques-uns au cours des derniers mois, mais il faut bien l'avouer, cette dimension festive et joyeuse me manque. J'ai, comme vous, je suppose, hâte de la voir rétablie dans les murs de notre mairie. L'actuelle salle des mariages a accueilli en moyenne 530 célébrations par an, si l'on s'en tient aux dernières années habituelles. Elle a toutefois quelques défauts, non seulement sa taille, mais aussi sa localisation dans la configuration et l'organisation générale du bâtiment qui la rendent obsolète au vu des normes en vigueur et, d'une part, elle n'est pas parfaitement accessible. Je pense que Margaret Kopoka peut en témoigner. D'autre part, la sécurité incendie est assurée, mais en entraînant des contraintes d'organisation sur les espaces

adjacents. Enfin, c'est l'ensemble des circulations dans les locaux de la mairie qui fait l'objet d'une remise à plat, comme d'ailleurs dans chaque mairie d'arrondissement dans le cadre d'une réflexion ayant débuté en 2015 ayant entraîné dès 2018 la mise en œuvre d'un schéma d'organisation fonctionnelle. Dans ce contexte et avec le départ du tribunal d'instance de notre bâtiment, je vous confirme que la pièce que ce tribunal occupait a été libérée et que la salle des mariages y prendra place dans un avenir relativement proche. Les travaux, si tout se passe comme prévu, je croise les doigts car, dans cette période, c'est parfois incertain, devront permettre de l'y installer vers le milieu de l'année prochaine. J'insiste toutefois auprès de vous sur la nécessité de respecter les étapes, chacune mûrement réfléchie, du travail que conduisent les services de la ville, et notamment les équipes de la direction de l'architecture. Je n'ai moi-même eu que récemment des échanges avec elle à ce sujet et serai ravie de pouvoir en rediscuter le moment venu avec vous. Je peux dans tous les cas, et sans plus attendre, vous garantir que la réflexion ainsi conduite fera honneur au bâtiment qui nous accueille et à son histoire, qu'il s'agit de remettre en valeur notamment en réparant les outrages causés à la pièce en question par son habillage et les cloisons qui lui ont été imposés du temps où elle se trouvait occupée par le tribunal en faisant reparaître boiseries, caissons ou moulures qui se trouvent dissimulés derrière des années, mais que les travaux exploratoires ont révélé être toujours en place. Ce sera l'occasion d'une remise à neuf des abords de cette salle pour qu'eux-mêmes puissent être à la hauteur de cette pièce elle-même et peut-être même plus en harmonie par rapport à l'ensemble du cachet de la mairie. S'agissant de la destination future de l'actuelle salle des mariages, je ne peux pas vous répondre ce soir. La réflexion en la matière n'en est qu'aux prémices et je ne manquerai pas de vous en informer. Je vous remercie en tous les cas d'avoir posé la question et je ne manquerai pas de revenir prochainement vers vous à ce sujet.

Nous en venons à une question de monsieur Seingier relative la défense de la souveraineté numérique de notre arrondissement. Monsieur Seingier, vous avez la parole."

- Q122021-007 : Question orale posée par Matthieu Seingier et les élu-e-s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12^{ème}, relative à la défense de la souveraineté numérique du 12^{ème} arrondissement.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Madame la maire,

Lors du conseil d'arrondissement du 23 février 2021, mes collègues républicains du groupe *Changer Paris* et moi-même, nous étions étonnés de l'utilisation de l'application *Facebook* pour diffuser le conseil d'arrondissement.

En effet, il s'agit d'une société de droit Californien, défavorablement connue pour sa gestion des données personnelles¹, sa gestion des usurpations d'identité² ou encore sa relation à la liberté d'expression, comme l'illustre notamment la suppression d'œuvres d'art³, dont l'utilisation implique la cession de droits en termes de données personnelles et de propriété intellectuelle.

Outre votre réponse, vous avez annoncé que vous informerez l'ensemble des élus des conditions contractuelles de l'accord que l'arrondissement a passé avec *Facebook*. Cette question vous en donne l'occasion.

Il est possible d'élargir l'interrogation, de manière globale, à la politique de l'arrondissement en matière de choix des outils numériques (ou de la ville de Paris) afin de savoir quelles sont les précautions prises en matière de protection des données personnelles.

Je pense notamment à l'imposition de l'utilisation, lors de réunions de travail, des applications *Microsoft Teams*, *Webex* ou *Zoom*, qui sont tous des sociétés de droit américain alors qu'il existe d'autres sociétés fournisseurs de service dont la politique de transparence des données est plus conforme à l'esprit du droit français, voire qui utilisent des logiciels libres, qui constituent, pour reprendre le titre d'un article récent des Échos, « *un atout pour la relance* » ⁴.

Je vous remercie donc de nous éclairer sur la politique que l'exécutif du 12^{ème} arrondissement entend mettre en place en matière de gestion des outils numériques pour se prémunir des atteintes aux données personnelles, d'une part, et afin d'améliorer la souveraineté numérique française, d'autre part.

¹ Par ex. : la délibération de la formation restreinte de la Commission nationale de l'informatique et des libertés SAN-2017- 006 du 27 avril 2017 prononçant une sanction pécuniaire à l'encontre des sociétés FACEBOOK INC. et FACEBOOK IRELAND (150 000 € pour différents manquements dont la combinaison massive des données personnelles des internautes à des fins de ciblage publicitaire ou le traçage à leur insu d'internautes, avec ou sans compte).

² Par ex. : CA Riom, ch. com., 16 janv. 2019, n° 18/01327.

³ Par ex. suppression de la Liberté guidant le peuple : <https://www.lefigaro.fr/theatre/2018/03/17/03003-20180317ARTFIG00089-facebook-censure-la-liberte-guidant-le-peuple.php> ou d'autres œuvres <https://www.beauxarts.com/grand-format/pourquoi-facebook-censure-t-il-les-oeuvres-dart/>

⁴ <https://www.lesechos.fr/pme-regions/nouvelle-aquitaine/le-logiciel-libre-un-atout-pour-la-relance-1289354>

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

“C’est tout un programme. Lors du dernier conseil, je vous avais interpellée sur l’utilisation de Facebook. J’avais émis quelques réserves sur le fait que cette société de droit californien puisse avoir eu des critiques, même des attaques juridiques notamment concernant la gestion des données personnelles, notamment sa gestion des usurpations d’identité, sa gestion de la liberté d’expression puisqu’ils ont supprimé parfois des œuvres d’art très célèbres, comme Gustave Courbet. Vous nous aviez répondu que vous nous informeriez des conditions contractuelles de l’accord passé entre l’arrondissement et Facebook. Ma question vous en donne l’occasion. Globalement, ma question n’est pas morale puisqu’on utilise tous à titre privé ces applications. Je sais que c’est un sujet compliqué. Mais ce sujet de l’utilisation, notamment pour les réunions de travail, d’outils comme celui qu’on utilise ce soir ou de Microsoft Teams, WebEx, Zoom, etc., toutes ces applications sont de sociétés américaines. La France dispose de sociétés autonomes, voire qui utilisent des logiciels libres, qui se permettraient au service des collectivités d’utiliser directement ces outils qui peuvent être un atout pour la relance. Je vous remercie de nous éclairer sur la politique que l’exécutif du 12^{ème} entend mettre en place en matière de gestion des outils numériques pour se prémunir des atteintes aux données personnelles d’une part et afin d’améliorer la souveraineté numérique française d’autre part. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Monsieur Guy Tabacchi pour vous répondre.”

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“On va y aller élément par élément, sinon, c’est un vaste sujet. Tout d’abord, à ma connaissance, il n’y a pas de contrat entre la ville de Paris et Facebook. L’utilisation de Facebook Live est une fonctionnalité de Facebook accessible gratuitement pour tous les usagers individuels comme pour toutes les pages de collectivité, y compris la mairie du 12^{ème} et les autres mairies d’arrondissement, y compris les mairies du 7^{ème}, du 8^{ème}, du 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements. Donc, il y a cette utilisation par les usagers. S’agissant de la diffusion du conseil d’arrondissement, nous utilisons l’outil de visioconférence WebEx proposé par la direction de la sécurité informatique et numérique de la ville de Paris. Nous avons recours aux services d’une entreprise qui s’appelle WDM qui est titulaire d’un marché de la ville. Il avait pour but d’encadrer la retransmission en direct sur les sites des mairies d’arrondissement, notamment la mairie du 12^{ème}. Ce service comprend ensuite l’ajout de signets, d’habillages pour la version en différé, le fameux replay disponible sur le site Internet de la mairie. En clair, pour les personnes qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas suivre la transmission sur la page Facebook de la mairie du 12^{ème}, il y a la possibilité d’y assister sur le site Internet de la mairie du 12^{ème} avec la possibilité d’une rediffusion en différé. À la question sur les précautions prises en matière de protection des données personnelles, c’est le respect du RGPD. La DESI inclut effectivement dans ces marchés des clauses très précises pour se conformer très strictement aux dispositions du RGPD. Cela concerne toutes les applications qui manient des données personnelles et/ou les stockent, et visent à empêcher qu’il soit fait d’autres usages que pour ceux pour lesquels ces données ont été communiquées. La ville de Paris se préoccupe tout particulièrement du respect du RGPD pour les données générées dans ses activités municipales. Lors du dernier conseil de Paris, notre collègue Nicolas Bonnet-Oulaldj a déposé un vœu qui a été transformé en un vœu de l’exécutif et qui a été voté, ledit vœu portant sur la création d’un observatoire

parisien des données, et lui mieux que moi pourra vous en décrire la teneur. En résumé, la politique de l'exécutif du 12^{ème} arrondissement entend mettre en place en matière de gestion des outils numériques celle de la ville de Paris en se conformant aux règles établies par la DESI par la mise en place de protocoles dédiés sous l'égide du délégué de la protection des données. C'est une fonction qui existe. Sur le fond, il s'agit de garantir à chacun et chacune le droit d'accéder aux technologies de l'information et de la communication en associant les utilisateurs et utilisatrices sur la protection de leurs données et d'associer étroitement les différents arrondissements au déploiement des technologies. En ce qui concerne les outils plus proprement dits, la ville de Paris favorise l'utilisation de logiciels libres, par exemple OpenOffice, mais également le moteur de recherche Qwant, de façon à ne pas rester dans la dépendance des Gafa. Il s'agit d'un choix individuel. À titre personnel, lorsque j'utilise mes outils numériques, dans mes activités municipales, je me sers de Qwant, et lorsque je visionne le conseil d'arrondissement, je me rends sur le site de la mairie du 12^{ème} arrondissement et je n'utilise pas Facebook. C'est l'illustration d'une articulation entre la mise à disposition d'outils et de la volonté individuelle. Voilà les éléments que je pouvais rassembler pour faire suite à votre question."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Je vais m'intéresser avec beaucoup d'attention à l'observatoire parisien des données."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Est-ce qu'il y avait d'autres prises de parole ?

Je vais passer à la question orale suivante. C'est désormais à madame Valérie Montandon d'interroger l'exécutif sur l'installation prochaine du campus de la Sorbonne Nouvelle dans notre arrondissement. Je vous laisse la parole."

- Q122021-008 : Question orale posée par Valérie Montandon du groupe changer Paris – Les Républicains 12^{ème}, relative aux conditions d’installation du Campus de la Sorbonne au sein du quartier Nation.

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d’arrondissement, rapporteure :

Madame la maire,

Le transfert de la Sorbonne Nouvelle sur le site du Campus Nation va représenter l’arrivée de 17 000 étudiants, plus de 700 enseignants-chercheurs, 960 chargés de cours et 620 personnels administratifs.

Le campus Nation sera un campus ouvert à des événements et des partenaires extérieurs, notamment la ville ainsi que les associations de quartier.

La proximité immédiate de la parcelle du garage Nation Picpus implique que la programmation de ce futur projet soit en cohérence avec l’Université, du besoin d’équipements publics et d’espaces de respiration.

Je prendrai pour exemple de réflexion, un vœu adopté à l’unanimité lors du dernier conseil de Paris du mois de mars 2021, demandant la mise en place d’un lieu d’écoute et d’information pour les étudiants pour lutter contre les agressions sexistes et sexuelles. La présence de l’université de la Sorbonne Nouvelle et du projet Nation Picpus devrait permettre de prévoir et d’identifier un équipement public qui réponde à ce vœu.

De plus, un rapport de l’APUR de 2018 avait pointé un manque d’anticipation de l’arrivée des étudiants et personnels dans le quartier Nation/Picpus : *« L’environnement proche du futur campus ne propose pas aujourd’hui de services propres à répondre aux besoins des 6 000 étudiants et des personnels qui seront présents au quotidien sur le site »*. Le rapport soulignait aussi le sous-dimensionnement de l’offre alimentaire et de restauration par rapport à des services commerciaux (banques, agences immobilières, assurances) surreprésentés.

- Quelles sont les dispositions qui ont été prises par la mairie du 12^{ème} pour préparer au mieux l’arrivée des étudiants et des personnels dans le quartier de Nation/Picpus ou pour faciliter et optimiser les synergies entre les différents acteurs ?

- Quelles garanties avez-vous obtenues concernant le déploiement d’équipements publics et d’espaces de respiration notamment sur le site du projet du garage Nation, en lien avec les futures attentes du quartier ?

- Quelles dispositions avez-vous prises pour répondre aux insuffisances pointées par l’APUR dans son précédent rapport ?

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

“Le transfert de la Sorbonne Nouvelle sur le site du campus Nation va représenter l’arrivée de 17 000 étudiants, plus de 700 enseignants chercheurs, 960 chargés de cours et 620 personnels administratifs. Le campus Nation sera un campus ouvert à des événements et des partenaires extérieurs, notamment la ville ainsi que les associations du quartier. La proximité immédiate de la parcelle du garage Nation Picpus implique que la programmation de ce futur projet soit en cohérence avec l’université, des besoins des équipements publics, mais aussi des espaces de respiration souhaités par les riverains. Je prendrai pour exemple de ma réflexion un vœu qui a été adopté au dernier

conseil de Paris, en mars 1021, où un lieu d'écoute et d'information pour les étudiants avait été demandé, mais sans lieu précis. C'est là que j'interpelle aussi la majorité, c'est bien de faire des vœux sur des principes, mais comme vous êtes aux manettes, c'est bien aussi d'identifier les endroits. Je voulais soumettre cette idée puisque cela aurait du sens de le faire à côté de la Sorbonne Nouvelle, puisqu'il s'agit d'un lieu d'écoute et d'information pour les étudiants pour lutter contre les agressions sexistes et sexuelles. De plus, un rapport de l'Apur en 2018 avait pointé un manque d'anticipation de l'arrivée des étudiants et du personnel dans le quartier Nation Picpus. Je reprends une des phrases qui résumaient bien le rapport : « L'environnement proche du futur campus ne propose pas aujourd'hui des services propres à répondre aux besoins des 6000 étudiants, 7000 si on compte la totalité des étudiants mêmes s'ils n'y seront pas tous en même temps, et des personnels qui seront présents au quotidien sur le site. » Le rapport soulignait le sous-dimensionnement de l'offre alimentaire et de la restauration par rapport à ses services commerciaux qui étaient surreprésentés. Ainsi, vous avez une batterie de questions, mais qui vous demande quelles sont les dispositions prises en compte. Quelles sont les dispositions prises par la mairie du 12^{ème} pour préparer au mieux l'arrivée des étudiants et des personnels dans le quartier Nation Picpus pour faciliter et optimiser les synergies entre les différents acteurs ? Quelles garanties avez-vous obtenues concernant le déploiement d'équipements publics et d'espaces de respiration, notamment sur le site projet du garage Nation en lien avec les futures attentes du quartier ? Quelles dispositions avez-vous prises pour répondre aux insuffisances pointées par l'Apur dans son précédent rapport ? Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. C'est vrai que nous n'avons pas attendu l'arrivée du campus pour faire le lien avec le vœu Bercy Charenton. Ground Control, tous les samedis, où l'association Linkee, pour samedi dernier, a distribué plus de 650 repas aux étudiants. Mais il y a aussi Les psys du cœur présents. Je pense que c'est une aide particulièrement précieuse pour les étudiants et les étudiantes actuellement. Mais je vais laisser Anouchka Comushian vous répondre puisque, en tant qu'adjointe à la jeunesse et à la vie étudiante, elle aura tous les éléments à vous fournir."

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Pour vous répondre sur le lien avec le quartier et l'université, puisqu'après, je laisserai la parole à Nicolas Rouveau pour le 42 Picpus, en effet, on a travaillé depuis la précédente mandature avec le président de l'université. On a eu un rendez-vous avec madame la maire et monsieur le président de l'université Jamil Dakhli en septembre dernier, et on a visité la Sorbonne Nouvelle en janvier. On est en étroite relation, on continue à discuter d'un certain nombre de sujets. On a émis pas mal de pistes de travail qu'on essaie de creuser chacun de notre côté : la coopération avec les associations locales et l'ouverture sur le quartier avec une possibilité de réserver des créneaux de répétition, de conférences pour les associations et les acteurs culturels, une organisation d'une journée portes ouvertes pour les habitants du quartier et de l'arrondissement avec présentation du service d'action culturelle de la Sorbonne Nouvelle, l'organisation d'un temps de présence des associations à la rentrée universitaire afin de faire connaître aux étudiants les ressources de l'arrondissement et de les inviter à y participer, voire à s'y engager bénévolement, puisque c'est une forte attente de la part des acteurs locaux, des modalités d'ouverture de la bibliothèque universitaire qui va être grandiose, de l'auditorium aux habitants. On a pas mal avancé sur ce sujet. Et aussi, la recherche d'un local pour l'ouverture d'une épicerie solidaire. Ce sont les principaux sujets sur lesquels

nous avançons actuellement et je vais laisser mon collègue Nicolas Rouveau poursuivre sur le 42 Picpus.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Monsieur Nicolas Rouveau.”

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“Je vais faire court, car Anouchka Comushian a dit déjà beaucoup de choses. Sur le 42 Picpus, vous savez bien que les élus du 12^{ème} et de Paris, avec Emmanuel Grégoire présent, ont obtenu d’Emerige qu’il retire sa demande de permis de construire en septembre dernier. Depuis, nous travaillons avec Emerige et les riverains sur des ateliers de travail. C’était le cinquième, voire le sixième, il y a deux semaines. Pour l’instant, aucun permis de construire n’a été redéposé par Emerige et nous continuons à travailler en étroite collaboration pour intégrer ce projet au mieux dans le quartier. Vous le savez, nos exigences sur ce projet sont connues. Je peux les rappeler. C’est d’avoir un grand espace vert ouvert, notamment pour les étudiants qui vont arriver et les personnels de l’université, d’avoir une dédensification de la parcelle et d’avoir un lien entre la rue de Picpus et la rue de Reuilly. C’est dans ce sens que nous travaillons et que nous continuons à travailler avec Emerige, avec les riverains pour intégrer le projet au mieux dans le quartier. En tant que maire du quartier Nation Picpus, je peux vous dire aussi qu’on est très concernés par la question de la rue de Picpus et qu’on a ce beau projet à Paris d’embellir chaque quartier. Et du coup, dès que les nouveaux étudiants et toute la communauté universitaire seront arrivés, on va étudier ces flux dans les rues pour ensuite examiner les modifications à apporter à cette rue de Picpus qui n’est actuellement pas adaptée. On ne manquera pas d’avancer sur ce dossier. Sur la restauration, effectivement, vous parlez du rapport de l’Apur. Il a déjà évolué depuis 2018. Le quartier a évolué depuis 2018 et va continuer d’évoluer. On sait que beaucoup de commerces sont arrivés avec ce projet du garage Picpus. Il y a un commerce en bas de l’ancienne tour ONF, dit maintenant tour Racine, qui est prévu. De la même manière, on sera très impliqué pour voir quels commerces et programmations commerciales on peut amener dans ce quartier. Vous avez parlé d’alimentation. Il y aura un grand Crous dans l’université, mais il pourra y avoir d’autres commerces intégrés. Je ne vais pas en reparler, parce qu’Anouchka Comushian l’a très bien expliqué.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. Monsieur Bouigue pour apporter quelques éléments supplémentaires.”

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“Je pense que le problème est posé un peu à l’envers. On nous somme de nous adapter à l’arrivée de l’université, mais ce quartier n’a jamais été envisagé dans son histoire pour y accueillir une université. C’est un défi qui nous est lancé, celui d’accueillir dans de bonnes conditions dans un quartier qui n’a jamais été envisagé pour cela, ce qui pose un peu la problématique d’une manière différente, et c’est peut-être là où, avec l’Apur, nous avons historiquement un désaccord sur la problématique qui était celle posée à la municipalité. Nous avons un défi commun, et nous essayons de le relever. Nicolas Rouveau a signalé quelques points. Je voudrais en signaler quelques autres. L’aménagement de la place de la Nation fait partie des moyens d’accueillir les étudiants

dans ce quartier, c'est-à-dire d'avoir une place végétalisée, accessible, des espaces de respiration plus importants. C'est une manière de les accueillir, de bien les accueillir. Quand la RATP fait des travaux pour améliorer aussi la desserte de ces réseaux, cela fait partie des moyens de mieux accueillir les étudiants. Quand nous réfléchissons ensemble sur le commerce et que nous mettons en place un périmètre renforcé pour l'activité commerciale avec le CRAC dont nous avons parlé à plusieurs reprises, qui est donc ce contrat de revitalisation de l'action commerciale, qui va permettre à la ville de pouvoir préempter des locaux privés en priorité, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, sur ce quartier. Nous avons depuis quelque temps mis tout le périmètre autour de l'université dans ce périmètre prioritaire. Ça fait partie aussi des engagements que la ville prend sur une disposition de commerces qui n'est pas dans ses compétences fondamentales, mais parce que nous avons à accueillir l'université, alors nous le faisons. Quand nous négocions avec l'ensemble des bailleurs sur place, le fait de s'interroger sur la destination des pieds d'immeubles dans quelque temps, nous le travaillons aussi en lien avec l'arrivée de l'université. Quand nous travaillons avec l'ensemble des commerçants sur l'offre commerciale complémentaire qui pourrait exister, notamment en termes de restauration, nous le faisons en lien avec l'université, avec le GIE, avec tous les acteurs du commerce. Ce n'est pas du tout une action oubliée de notre part. C'est une action qui est prioritaire. Nous l'avons déjà mise en place. Nous le poursuivons. Effectivement, l'évolution de la tour de l'ONF, de la parcelle du 42 Picpus, sont aussi des offres pour avoir des activités à titre commercial ou autres, qui vont permettre d'être un complément à cette offre existante. Le périmètre n'est pas simplement celui devant l'université, mais celui autour. Nous avons là tout un travail envisagé avec la SEMAEST et le GIE pour voir comment travailler sur cette offre de commerce. Je ne pense pas qu'on ait un travail qui soit en retard, une prospective défailante. Nous avons simplement un quartier avec ses contraintes et ses atouts. Nous essayons de les mobiliser. Encore une fois, cet accueil est un accueil que la ville n'a pas choisi, dont elle se félicite. On savait au départ qu'il y aurait ce défi devant nous. Il est aujourd'hui présent. Je pense que nous le relevons tous. En tout cas, c'est la volonté de l'équipe municipale, je sais, madame la maire, que vous êtes très attachée à la question de la dynamique commerciale. Nous en parlons régulièrement. Sur ce quartier, nous avons aussi à faire du maillage et d'un nouveau type de commerce lié à de nouveaux besoins, de nouvelles exigences, de nouvelles attentes, un défi à la fois pour l'ensemble des étudiants, pour les personnels et aussi pour les habitants du quartier."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Ce sont des choses qui nous tiennent à coeur, cette arrivée des étudiants dans tous les champs. Je vais redonner la parole à Anouchka Comushian, qui a omis de répondre à l'une de vos questions."

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Madame Montandon, sur la question des violences sexistes et sexuelles. Vous avez suivi qu'au dernier conseil d'arrondissement, la majorité a adopté un vœu. On souhaite interpeller l'université, puisqu'il y a déjà un tas d'obligations que les universités doivent remplir, des dispositifs que l'université doit mettre en place pour lutter à l'intérieur contre les violences sexistes et sexuelles et protéger les victimes. On souhaite vraiment discuter directement avec la direction sur ces sujets-là et proposer notre aide. Ce qu'on proposait, c'était également de créer un livret d'orientation, d'information pour les étudiants et d'intégrer un ou une étudiant dans le réseau d'aide aux victimes de l'arrondissement. Après, vous parlez peut-être d'un autre vœu au conseil de Paris parce qu'il est vrai que les adjointes à la lutte contre les inégalités femmes-hommes et sur

l'enseignement supérieur regorgent d'idées pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur. C'est certainement elles qui vont piloter tout un tas d'autres dispositifs et qui vont coordonner l'action commune des établissements de l'enseignement supérieur à Paris."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci, madame Anouchka Comushian, d'avoir appelé notre réseau d'aide aux victimes pour lequel nous sommes plusieurs élus actifs et très sensibles à sa mise en œuvre. Madame Valérie Montandon, vous voulez peut-être ajouter quelque chose?"

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"J'aimerais bien rebondir sur différents points de réponse. Concernant le dernier point, je fais référence à un vœu porté par madame Alice Coffin au dernier conseil de Paris et qui demandait au-delà des mesures de lutter contre les violences. Elle demandait aussi un lieu d'écoute. Je pensais que ça pouvait être opportun. L'université a en effet une cellule de dialogue essentielle. Je ne doute pas qu'auprès de cette université, ou d'autres d'ailleurs, on fait le nécessaire, puisque c'est aussi le but de ce vœu. Je trouvais qu'il y avait une réflexion à mener, réflexion qui n'a pas encore été menée auprès de l'université par rapport à cette cellule d'écoute. Comme ce vœu a été voté, c'était une réflexion. En ce qui concerne les réponses données sur les préparations, je vous avoue que je suis très déçue, parce que vos réponses sont très creuses. Vous utilisez beaucoup de vocabulaire en disant « nouveau modèle », « nouveau lieu », vous essayez de nous rassurer en disant que vous avez fait des visites. Je suis contente que vous ayez fait des visites. Quand on regarde la progression, je ne vois pas de réponse. Vous me dites que le rapport de l'Apur a beaucoup évolué. Présentez-le-nous aujourd'hui. À l'époque, je me rappelle que l'Apur proposait des solutions comme les food-trucks. Je vous donne cet exemple parce que je l'ai en tête. Là, concrètement, c'était hyper creux, à part me dire que vous allez prévoir une épicerie solidaire, vous n'avez pas eu d'exemples précis. Vous parlez de portes ouvertes, de synergie et d'articulation entre différents acteurs. C'est un petit peu léger. Sur la préparation du quartier, vous parlez encore de défi, mais je crois que vous n'avez pas compris que l'ouverture, c'est demain. Elle a été reculée de six mois. Ce sera au deuxième semestre universitaire. Donc, début 2022. Mais tout de même, je trouve que vous n'avez pas pris la mesure. Vous me dites que vous avez des engagements à la SEMAEST, au GIE. Je veux bien le croire, mais il y a très peu de cas concrets. Je m'attendais aujourd'hui à des réponses précises. Peut-être que vous nous les apporterez par écrit. Je serais très preneuse de l'évolution du rapport de l'Apur, parce que le seul que j'ai date de 2018. En ce qui concerne le projet du garage Nation, en effet, vos exigences sont toujours aussi lointaines que ce que vous êtes en train de mettre en place concrètement. Vous n'essayez pas de mettre les moyens et de continuer le double langage pour essayer d'endormir les riverains, mais ils ne sont pas dupes de ce que vous êtes en train de faire. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Nous passons à la dernière question orale."

- Q122021-009 : Question orale posée par Matthieu Seingier et les élu-e-s du groupe Changer Paris - Les Républicains 12^{ème}, relative à l'absence de réunion du CSPDA du 12^{ème} arrondissement.

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Madame la maire,

Le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement (CSPDA) est une instance officielle qui donne l'occasion, une fois par an, d'obtenir des données et de recevoir une vision d'ensemble des problématiques de sécurité et de prévention de l'arrondissement.

Il permet d'échanger, autour de vous, madame la maire, avec l'ensemble des acteurs concernés par ces sujets : représentants du procureur, commissaire central, représentants d'administrations municipales (comme la direction de la prévention) ou étatiques (comme le rectorat), le GPIS, des conseillers de quartier et d'autres associations invitées.

Ce conseil a aussi pour objet de suivre la mise en œuvre concrète du contrat de sécurité de notre arrondissement.

Ce conseil ne s'est pas réuni en 2017 ni en 2018. En 2020, il n'a pas davantage été réuni.

Il ne serait pas compréhensible que le CSPDA ne se réunisse pas en 2021, quitte à ce que sa séance se déroule via des outils de visioconférence.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions savoir, s'il vous plaît, **quand allez-vous fixer la date du CSPDA 2021.**

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Je rappelle pour les derniers spectateurs qui nous regardent que le CSPDA, c'est une instance officielle qui permet de rassembler autour de vous et du procureur de la république, du commissaire du 12^{ème} arrondissement et d'autres institutions d'état et de la ville, pour évoquer toutes les questions de sécurité de l'arrondissement et aussi pour nous d'avoir des données chiffrées sur l'état de la délinquance et des mesures prises en matière de prévention. Or, il ne s'est pas réuni en 2017. En 2018, madame Montandon avait déjà fait un vœu pour qu'il puisse se réunir en 2019. Il a été réuni en 2019. En 2020, il n'a pas pu être réuni. On peut comprendre, en raison des circonstances. En revanche, cette année, nous insistons pour qu'il soit réuni. Je vous pose directement la question. Quand allez-vous fixer une date pour réunir le CSPDA en 2021? Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci de cette question claire et concise. Monsieur Pierrick Paris pour vous répondre."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“Vous avez raison, monsieur Seingier, le CSPDA a vocation à se réunir une fois par an. Il ne s’est pas réuni en 2020 pour des raisons évidentes que vous avez évoquées, entre la crise sanitaire et un calendrier électoral un peu baroque avec six mois de campagne électorale et une prise de fonction au cœur de l’été. C’était un peu difficile de le tenir dans ces conditions, mais il se tiendra en 2021. Je rappelle, parce que tout le monde n’est peut-être pas au courant, que le CSPDA, c’est le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d’arrondissement, et qu’il consiste en l’élaboration et la mise en œuvre du CLS, contrat local de sécurité de l’arrondissement, qui lui-même se décline en actions thématiques ou par quartier. Le dernier CLS est arrivé à expiration récemment puisqu’il courait sur la période 2016-2020. Il nous faut donc en écrire un autre. Pour cela, nous devons d’abord faire le bilan du précédent, poser le diagnostic 2021, parce que les problématiques ont changé, mais les acteurs aussi, que ce soit la police, le commissariat, la justice, les acteurs jeunesse, y compris les élus locaux. Il y a également des liens à renouer et des actions qui se sont un peu étiolées qu’il faut voir comment renforcer. C’est à quoi, avec la maire, nous nous attachons en ce moment, par exemple en réintégrant le GLTD, nouveau sigle, le groupe local de traitement de la délinquance, qui est placé sous l’autorité du parquet, dont le 12^{ème} arrondissement était sorti et qu’on a réintégré sous l’égide du procureur de Paris. Et avec l’ensemble des acteurs que j’ai cités, nous travaillons également à l’élaboration du prochain contrat local de sécurité. Cette réunion du CSPDA que vous appelez légitimement de vos vœux, pour moi, ça doit être l’aboutissement d’une démarche, pas son préalable. Il faut que ce soit le moins possible grand-messe et qu’on travaille sur des choses concrètes et opérationnelles. C’est ce que j’essaierai de faire. Par ailleurs, c’est une démarche renouvelée. La différence entre le futur CLS et les précédents, c’est que les deux précédents contrats locaux d’arrondissement étaient établis de manière descendante, c’était une déclinaison du contrat parisien sur laquelle nous avions assez peu de marge de manœuvre, y compris sur des formulations. Nicolas Nordman a choisi la méthode inverse, c’est-à-dire une méthode ascendante. Il réunit régulièrement les adjoints de tous les arrondissements sur le sujet et nous avons vocation à lui remettre d’ici l’automne nos propositions d’arrondissement qui serviront de base à l’élaboration du contrat parisien. Enfin, il faut prendre un élément nouveau, mais pas encore effectif, qui est la création de la police municipale. Nous attendons la fin du processus législatif. Pendant ce temps-là, nous avançons en temps masqué, que ce soit sur le recrutement, la formation, le changement de statuts entre agents DPSP et futurs policiers municipaux, pour être opérationnel au plus vite en 2022. Donc, le CLS, le futur contrat local de sécurité, devra prendre en compte ce nouvel outil, que ce soit dans le périmètre de ses actions ou dans sa répartition territoriale. Donc, pour vous répondre, peut-être pas assez précisément à votre goût, la réunion se tiendra en 2021, mais plutôt au second semestre, j’espère vous avoir convaincu, pour ces raisons opérationnelles, pour travailler sur les choses concrètes que je viens d’évoquer. D’ici là, l’opposition aura la possibilité d’approuver, de critiquer, d’amender le fruit de ce travail, encore une fois, d’ici à la réunion du CSPDA. Si vous le souhaitez, je reste à disposition pour échanger, ainsi qu’avec tous les élus qui le voudront.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Je tiens à saluer l’ensemble des acteurs sur le terrain qui œuvrent au quotidien et dans un contexte particulièrement difficile. Je veux vraiment saluer leur implication sur les risques de rixes. Ils sont particulièrement engagés dans l’ensemble du territoire du 12^{ème} et du territoire parisien, voire au-delà. Une pensée particulière au commissaire du 12^{ème} arrondissement qui combat le Covid-19. Monsieur Seingier, voulez-vous ajouter quelque chose ?”

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

“Non, je n’ai rien à ajouter. Nous prenons acte de ce rendez-vous. Évidemment, nous critiquerons positivement ou négativement ce nouveau contrat de sécurité. Merci.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. L’ordre du jour étant épuisé, je vous prie de bien vouloir noter notre prochain conseil d’arrondissement. Peut-être que nous aurons la chance de retrouver des conditions normales, mais vous l’aurez compris, par souci de précaution et d’exemplarité, nous ne prendrons aucun risque. Ce n’est pas à moi d’annoncer cette nouvelle date, c’est à notre chère directrice générale des services, madame Boulc’h, qui va nous faire cette annonce.

Mais pour ma part, je remercie vraiment l’ensemble des élus encore une fois ce soir pour cette mobilisation exceptionnelle et dans des conditions que je sais pas évidentes et parfois très contre-intuitives. Mais je trouve que, malgré tout, autant dans la qualité des échanges informatiques et à distance, la qualité même de nos débats, je tenais à vous remercier. Bien évidemment, vous voyez apparaître, madame Boulc’h, qui va prendre la parole, en la remerciant ainsi que l’ensemble des équipes de la direction générale des services. Bien évidemment, puisque vous ne les voyez pas, contrairement à un conseil d’arrondissement en présentiel, l’ensemble du cabinet qui n’est absolument pas visible, mais qui travaille de main de maître pour pouvoir aussi préparer l’ensemble de ce conseil d’arrondissement.”

Mme Boulc’h, directrice générale des services de la mairie du 12^{ème} :

“J’ai noté le 18 mai. J’espère que vous l’avez tous dans vos tablettes. De toute façon, je vous enverrai une confirmation si nécessaire.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup de ces précisions. Je vous souhaite une excellente soirée. Prenez bien soin de vous et de vos proches, puisque la pandémie est toujours là et bien vivace.

Merci beaucoup. À bientôt. Au revoir.”

Madame la maire du 12^{ème} arrondissement de Paris lève la séance à 21 h 12.

Emmanuelle Pierre-Marie
maire du 12^{ème} arrondissement de Paris.